

les indigné(e)s!

La vie est à nous

INTERNATIONAL > 12

Fonds vautours : camouflet pour l'Argentine

POLITIQUE > 24

Retour sur les européennes entre rejet et consentement

SOCIÉTÉ > 26

Quelle politique en faveur du vélo ?

RÉFLEXION > 9

Haro sur la faune sauvage

Coupons leur la dette !

N°17

Mensuel - 2^{ème} année
septembre 2014 - 5 euros



ENTRETIEN > Le danger des nanotechnologies

Bas les masques !

L'exclusion des Ministres issus de la gauche du PS - après le départ tant attendu des écologistes - constitue politiquement un point de non retour. Le Parti solférien ne pouvait pratiquer un double langage plus longtemps et il vient de donner raison à ceux qui le qualifient de « deuxième droite ». La duplicité et les mensonges du clan qui dirige le PS en dehors de tout mandat (car le social-libéralisme n'a été entériné ni par un congrès du Parti socialiste ni par le contrat passé entre François Hollande et ses électeurs) est maintenant évidente même pour les médias qui encensent « Tony Valls ». Nous n'avons pour notre part jamais été dupes du positionnement politique ni de Hollande ni de Valls ni même de la majorité des caciques du PS puisque nous nous étions donnés comme objectif avec feu-le sarkophage de décrypter les évolutions idéologiques libérales du PS et de Terra Nova. C'est pourquoi nous nous étions revendiqués, avant même l'élection de Hollande, d'une opposition antiproductiviste de gauche à sa politique, regrettant l'appel à voter Hollande « sans aucune condition » lancé le soir du premier tour des présidentielles par Jean-Luc Mélenchon, comme nous n'avons cessé de déplorer les accords électoraux locaux du PC avec le PS. Tout cela a été de nature à brouiller le message du Front de gauche mais aussi à entretenir des illusions sur la réalité de Hollande et de sa clique. La scission programmée du PS à l'horizon de son prochain congrès n'est donc pas pour nous déplaire mais ne nous faisons aucune illusion sur l'aptitude des forces politiques de gauche à créer une alternative « rouge et verte ». Nous verrons déjà ce qu'il en sera des accords électoraux des uns et des autres (PC, EELV) avec le PS à l'occasion des élections territoriales... J'entends bien qu'il s'agit non pas de rassembler la gauche mais le peuple mais cela ne se fera pas sur une posture charismatique personnelle. Je regrette que les trois Ministres sortants n'aient pas justement choisi de « bordéliser » l'Université d'été du PS... tout comme Pierre Laurent. Que peut-on espérer finalement de Montebourg, Hamon ou Filippetti ? Stakhanobourg a bien compris que l'austérité ne conduit à rien de bon mais il n'a toujours pas compris que la relance serait catastrophique, il n'a pas compris qu'on ne peut plus transiger avec les limites de la planète. Cette gauche solférienne, du moins ce qu'il en reste, n'est pas moins productiviste et croissanciste que la droite solférienne vendue au Medef. Elle aime autant les gaz de schiste et les Grands projets inutiles imposés ! Nous sommes nous aux *Zindigné(e)s* opposés à toute politique de « rilance », ni rigueur-austérité ni relance-croissance, fussent-elles dites « de gauche ». Nous sommes convaincus qu'une troisième voie existe et que la seule solution tenable est de satisfaire les besoins sociaux en dehors du mythe de la croissance salvatrice, en inventant d'autres modes de vie populaires. Nous disons donc aux partis de gauche, attention à ne pas sacrifier les petits pas effectués ces dernières années en direction de l'éco-socialisme/éco-communisme/antiproductivisme au profit d'une alliance sans consistance ! Nous sommes pour un élargissement du Front de gauche jusqu'aux militants du PS, d'EELV, du



NPA, de Nouvelle Donne, etc et pour sa transformation en un mouvement de masse, ce qui suppose de permettre les adhésions individuelles mais nous ne sommes pas pour sa dilution. Ce nouveau Front de gauche doit être à sa façon, avec son propre jargon éco-socialiste, objecteur de croissance et amoureux du bien vivre. Heureusement des signes encourageants se multiplient du côté des mouvements sociaux, en France mais aussi à l'international. C'est pourquoi nous avons demandé à nos partenaires du CADTM-international (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde) de nous donner leur point de vue dans un dossier dirigé par Nicolas Sersiron, Président du CADTM-France.

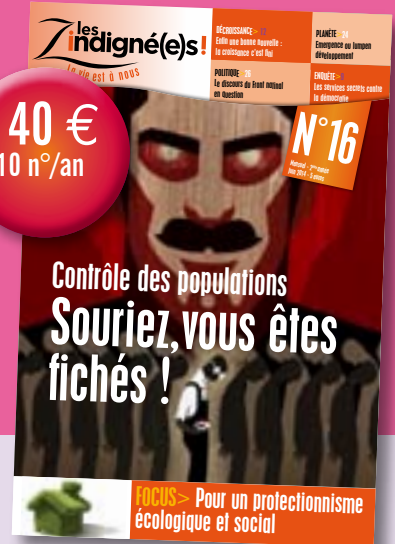
Merci et bravo ATTAC !

Je voudrai aussi profiter de cet édito de rentrée pour me féliciter des nouvelles orientations théoriques de nos amis d'ATTAC qui se traduisent par l'abandon officiel du mythe de la croissance économique salvatrice. Il s'agit là d'une véritable révolution qui vient certes de loin mais qui peut porter encore plus loin, notamment au sein des forces sociales, syndicales, partisans qui composent depuis sa fondation l'association altermondialiste. Thomas Coutrot, porte parole national d'ATTAC vient en effet de déclarer à l'occasion de l'Université d'été du mouvement altermondialiste qu'il « *Il faut renoncer à la croissance économique !* » (cf : site Reporterre). Il reconnaît que cette mutation fut difficile car « *Au conseil scientifique et dans la culture historique des fondateurs, on avait une alliance de keynésiens et de marxistes chez qui la tradition écologique est marginale. Le centre de*

gravité était le keynésiano-marxisme qui pensait donner un autre contenu social à la croissance, une croissance axée sur la satisfaction des besoins et non pas sur la rentabilité financière, mais une croissance. Et quand sont arrivées les thèses de la décroissance, beaucoup de militants y ont vu le danger de l'apologie de l'austérité, la négation du fait que les besoins humains non satisfaits existent à profusion, notamment au Sud. Ces crispations étaient encouragées par le fait que, du côté du discours de la décroissance - Paul Ariès le dit très bien aujourd'hui -, il y a eu une alliance ambiguë entre des courants progressistes et des courants plus douteux sur le plan idéologique. Ce fait qu'il y avait des réactionnaires du côté de la décroissance était monté en épingle par les opposants à ces thèses de façon convaincante. Ces incompréhensions se sont largement dissipées après 2006. Mais cela n'est pas seulement lié à la crise d'Attac, où le courant le plus étatiste et archaïque s'est marginalisé, c'est aussi lié à l'évolution du mouvement de la décroissance lui-même : il a clarifié son idéologie »

Thomas Coutrot a raison : si ATTAC a évolué à partir de son propre bagage, nous avons, nous aussi, accompli collectivement tout un travail nécessaire de démarcation à l'égard de la décroissance austéritaire et bigote. Nous avons publié depuis 2005 toute une série de textes creusant l'écart entre décroissance de droite et de gauche (le bimestriel *le Sarkophage*, les ouvrages *Décroissance ou récession, Pour une décroissance de gauche* (éd. Parangon), *Notre décroissance n'est pas de droite* (éd. Golias), *L'antiproductivisme, un défi pour la gauche ?* (éd. Parangon). Ce travail a conduit à la rupture en avril 2011 avec le mensuel austéritaire *La décroissance* et a permis en juin 2011 la tenue du premier conseil scientifique d'ATTAC/France consacré exclusivement à la décroissance (http://www.la-bibliotheque-resistante.org/mes_textes/dcroissance_aries_colloque_attac.pdf).

Belle occasion déjà pour moi de dire que nous n'avons nullement le fétichisme du vocabulaire (antiproductivisme, décroissance, objection de croissance) et que l'essentiel est de se retrouver pour inventer des solutions en dehors du mythe de la croissance salvatrice, pour défendre d'autres façons de produire et de vivre, pour renouer avec les cultures populaires, pour marcher vers la gratuité des services publics, pour exiger en même temps « un revenu pour tous, même sans emploi » et la nécessaire poursuite de la réduction du temps de travail, etc. Nous avons toujours cru que nos divergences avec ATTAC étaient dépassables, contrairement à celles avec la décroissance de droite. C'est pourquoi nous avons invité ATTAC lors du Forum mondial sur la pauvreté (avec Emmaüs Lescar-Pau), c'est pourquoi ATTAC compte au nombre des fidèles de nos Forums nationaux de la désobéissance ! Cette évolution d'ATTAC n'aurait pas été possible sans la ténacité de nombreux membres de son CS, sans surtout la volonté de nombreux militants et collectifs locaux. Ce sont eux qui ont fait cette histoire. Je laisse donc le mot de la fin à Thomas Coutrot « Depuis 2008-2009, le terme de « croissance » n'apparaît plus positivement dans les textes d'Attac. On considère que la croissance n'est pas la solution. On est pour une économie sans croissance, pour ce qu'on appelle la décroissance sélective. Il y a des secteurs qui doivent décroître, d'autres qui doivent croître (...) On ne peut pas découpler la croissance du PIB (produit intérieur brut) et l'émission de CO2. Le découplage absolu est une impossibilité et il faut en tirer les conséquences. Intellectuellement, c'est l'argument décisif. On ne peut pas découpler la croissance économique de la progression des émissions de gaz à effet de serre, donc il faut y renoncer. » Merci ATTAC de rappeler cette vérité ! La croissance ce n'est pas la solution, c'est une partie du problème ! A nous d'inventer une société du Bien vivre, sans croissance ! A nous d'apprendre à marier justice sociale, écologique et politique ! La leçon de cette histoire c'est qu'on ne fait jamais rien politiquement de durable sans clarté théorique et sans en tirer les conséquences pratiques. Je fais donc le vœu que l'ensemble des forces émancipatrices se mettent à chercher des solutions en dehors d'une double illusion, celle d'un retour possible ou souhaitable de la croissance économique et celle d'un retour à gauche du malnommé parti « socialiste ». Valls a raison : il faut changer le nom du parti socialiste ! **Paul Ariès**



Offre spéciale abonnement

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Je désire m'abonner ou abonner un(e) amie pour un an (10 n°) à *Les zindigné(e)s* au prix de 40 euros

Veillez retourner ce bon de commande en joignant votre règlement à l'ordre de Golias BP 3045 - 69605 Villeurbanne cx.

Les Indigné(e)s!

Rédaction en chef : Paul Ariès

Secrétariat de rédaction :

Charlotte Belge, Vincent Farnier

Ont collaboré à ce numéro : Yann Fiévet, Mathylde.

Édité par les éditions Golias

BP 3045 - 69605 Villeurbanne cx

sarl au capital de 50155.73 euros

Crédit Photos : Golias / Tous droits réservés sauf mention contraire sous la photo

Conception graphique : Cris'créa

Directeur de publication : Luc Terras

Tél : 04 78 03 87 47 **Fax :** 04 78 84 42 03

E-mail : redaction@les-indignes-revue.fr

Internet : www.les-indignes-revue.fr

Impression : Nouvelle imprimerie Laballery (58)

Commission paritaire : 0219 K 91249 -

Dépôt légal à parution - Mensuel 5 €

Pourquoi les programmes d'austérité sont illégaux ?

Renaud Vivien¹

La Troïka née en 2010 est composée de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI). A l'instar de la Banque mondiale qui impose avec le FMI des programmes d'ajustement structurel aux pays du Sud depuis la crise de la dette de 1982, la Troïka dicte des mesures d'austérité en violation flagrante du droit des peuples à disposer d'eux-même qui est consacré par la Charte de l'ONU de 1945 (article 1-2) et les deux Pactes internationaux de 1966 sur les droits humains (article 1). Analyse.

Les premières victimes de la Troïka sont les peuples de Grèce, du Portugal, de l'Irlande, de Chypre et de l'Espagne. Vu la détresse financière de ces pays, la Troïka, alors en position de force, leur a imposé un « *memorandum* » : un programme qui dresse la liste des mesures d'austérité (licenciements dans la fonction publique, démantèlement de la protection sociale et des services publics, diminution des budgets sociaux, augmentation des impôts indirects comme la TVA, baisse du salaire minimum, etc) que ces gouvernements doivent appliquer à la lettre pour avoir accès aux prêt de la Troïka.

Plusieurs rapports officiels publiés en 2013 et 2014, dont celui du Commissaire européen aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe¹ ou encore de l'Expert de l'ONU sur la dette², soulignent que les memoranda entraînent la dégradation des conditions de vie des populations. Parmi ces rapports, on trouve également l'opinion légale du professeur de droit Andreas Fischer-Lescano, commissionnée par la Chambre de travail de Vienne³.

Ce juriste démontre avec précision que les programmes de la Troïka sont illégaux en



vertu du droit européen et international. Ces memoranda violent une série de droits fondamentaux tels que le droit à la santé, à l'éducation, au logement, à la sécurité sociale, à un salaire juste, à la propriété privée mais aussi la liberté d'association et de négociation collective. Tous ces droits sont protégés par de nombreux textes juridiques aux niveaux international et européen comme : la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne, les deux Pactes de l'ONU sur les droits humains, la Charte de l'ONU, la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées mais aussi les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui ont le statut de principe général du droit (PGD) comme le souligne cette étude juridique.

La liste des articles violés par les memoranda, que dresse méticuleusement le professeur Fischer-Lescano, est impressionnante et

engage la responsabilité juridique des trois organisations formant la Troïka. Le rapport vient ici rappeler une chose importante : le respect des droits humains inscrits dans les conventions européennes et internationale mais aussi dans les PGD et la coutume internationale, dont font partie les pactes de l'ONU sur les droits humains, ne s'impose pas seulement aux États mais aussi organisations internationales comme la BCE, la Commission européenne, le FMI ou encore la Banque mondiale.

Pour l'affirmer, cette étude juridique s'appuie sur les articles inscrits dans les conventions comme la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 51), sur nombre de jugements et d'opinions rendues par la CIJ⁴ et la Cour de justice de l'UE⁵ mais aussi d'avis rendu par les Comités de l'UE⁶ et de l'ONU⁷. M. Fischer-Lescano rappelle aussi que les États, lorsqu'ils prennent des décisions au sein d'organisations internationales, sont tenus de respecter les traités de protection des droits humains qu'ils ont

ratifié individuellement ainsi que les PGD et la coutume internationale. Ces obligations valent en toute circonstances. Ainsi l'argument de l'état de nécessité lié à la crise pour justifier la suspension des engagements relatifs aux droits humains n'est pas un argument recevable selon l'étude.

Par conséquent, la Troïka est obligée de respecter mais aussi de protéger les droits humains : c'est-à-dire empêcher la violation de ces droits par des tiers. Or, c'est précisément ce qu'elle ne fait pas à travers l'imposition des memoranda. L'étude souligne d'ailleurs les effets juridiquement contraignants de ces programmes d'austérité dont la mise en œuvre par les gouvernements conduit inévitablement à bafouer les droits humains. Rejeter l'entière responsabilité sur ces gouvernements (bien que complices) pour éviter à devoir rendre des comptes n'est pas non plus recevable. Dès lors, la responsabilité juridique de la Commission européenne, de la BCE et du FMI se trouve engagée dès le moment des négociations et de la signature des memoranda. Ces memoranda sont aussi illégaux car la Troïka outrepassa ses compétences. Elle n'est pas habilitée, en vertu des Traités

européens, à légiférer sur le droit de grève, la santé, le droit d'association, l'éducation et la réglementation des niveaux de salaire. De plus, l'exclusion totale du Parlement européen dans l'élaboration et la signature des memoranda viole le principe de séparation des pouvoirs protégé à l'article 10 du Traité sur l'UE ainsi que les règles de procédure législatives fixées par l'article 218 du Traité sur le fonctionnement de l'UE.

La conclusion est sans appel : ces programmes sont illégaux et la Troïka a agi frauduleusement. Ce qui entraîne au moins trois conséquences. Premièrement, les memoranda doivent être abrogés. Comme le recommande l'étude, le Parlement européen a intérêt à demander leur annulation devant la CIJ. Les gouvernements, poussés par les mobilisations populaires, pourraient, s'ils en avaient la volonté politique, déclarer la nullité de ces programmes d'austérité sur le fondement du droit. Deuxièmement, les prêts de la Troïka accordés en contrepartie de l'application de ces memoranda sont odieux et doivent de ce fait être annulés sans conditions. Soulignons que l'argument juridique de la dette odieuse et la position du CADTM sont cités dans l'étude⁸. Le remboursement de la dette

pourrait être immédiatement suspendu vu la supériorité des droits humains sur les autres engagements de l'État comme ceux à l'égard de ses créanciers, en vertu de l'article 103 de la Charte de l'ONU. Troisièmement, il faut poursuivre en justice la Commission européenne, le FMI, la BCE, les États qui appliquent ces programmes d'austérité illégaux ainsi que les États qui décident de ces programmes au sein de ces institutions. □

1. Co-secrétaire général du CADTM Belgique.
2. Rapport « *Safeguarding human rights in time of economic crises* », publié le 3 décembre 2013.
3. Rapport de sa mission en Grèce présenté au Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 5 mars 2014
4. Rapport « *Human Rights in Times of Austerity Policy* », publié le 17 février 2014.
5. Voir notamment l'arrêt de la CIJ « Poulsen » (1992).
6. *Opinion 2/91*, 19 mars 1993.
7. Opinion de la commission des affaires constitutionnelles, 11 février 2014, 2013/2277.
8. Commentaire général n8 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (1997), UN Doc. E/C.12/1997/8.
9. <http://cadtm.org/Grece-Irlande-et-Portugal-pourquoi>.

Le mythe du rattrapage

Mythologie officielle : la croissance économique résout le chômage, la misère, la pauvreté, les inégalités entre personnes et peuples.... Comment en finir avec ces globalivernes ?

Comme l'ont montré de nombreux chercheurs reconnus, l'avantage économique des pays développés sur le reste du monde est relativement récent. Selon Paul Bairoch, en 1750, le PNB de l'ensemble des pays qui allaient plus tard constituer le tiers monde était presque le triple de celui des pays développés. Même reporté au nombre d'habitants, le chiffre était légèrement supérieur. Ce n'est qu'à partir de cette époque qu'on constate

progressivement un décalage entre la croissance économique des pays du Centre par rapport à ceux de la Périphérie¹. Ce décalage n'a évidemment rien du hasard puisque c'est à ce moment que des mécanismes d'exploitation vont se mettre en place à l'échelle mondiale, à la faveur de la conquête du monde par les puissances européennes.

Quand l'exploitation nourrit la croissance

La traite négrière va ainsi à la fois leur fournir une main-d'œuvre gratuite considérable mais également saigner le continent africain de plusieurs millions de personnes. Parallèlement, la colonisation, de l'Amérique puis des autres continents, va approvisionner l'Europe des capitaux

et des ressources nécessaires à son industrialisation tels que l'or, l'argent, le coton ou encore le caoutchouc. La copie et surtout la destruction de l'artisanat indigène, ainsi que l'accaparement des terres nouvellement colonisées vont compléter ce que Karl Marx nommera l'accumulation primitive du capital. Comme Kenneth Pomeranz le souligne, les avantages de la Grande-Bretagne sur d'autres régions du monde (notamment en Chine) furent notamment l'accès simultané aux ressources du nouveau monde et la possibilité d'envoyer une partie de sa population dans les nouveaux territoires, ce qui soulagea les pressions environnementales². Malgré les vagues d'indépendances, ce pillage continuera jusqu'à aujourd'hui par le biais d'un système néocolonial constitué

suite page 6

Renaud Duterme (CADTM)

d'endettement et d'appui à des dictatures corrompues favorables aux intérêts d'une élite économique et financière.

Des externalités délocalisées

Entendons-nous bien, l'exploitation des matières premières du Sud n'est pas le seul facteur ayant encouragé la croissance de l'Europe et des Etats-Unis. En fait, cette croissance n'a pu atteindre de tels niveaux que parce que ce sont les pays du tiers monde qui en ont largement payé le prix. Il suffit de voir les impacts désastreux de l'exploitation de la main d'œuvre qui persiste jusqu'à aujourd'hui, à savoir des conditions de travail et de vie déplorables dans la plupart des pays du Sud.

C'est d'ailleurs ce qui explique partiellement encore aujourd'hui les profits faramineux de nombreuses entreprises transnationales prédatrices mais également le faible prix relatif de la plupart de nos biens de consommation courante. Par ailleurs, l'environnement subit de plein fouet les effets d'une production et d'une surconsommation débridées, et ce dans la plupart des domaines de la sphère productive. On peut évidemment mentionner le saccage environnemental des industries pétrolières et minières dans de nombreuses régions du Sud, telles que l'Equateur, le Nigéria ou l'Indonésie. On doit également souligner les impacts considérables d'un mode de production alimentaire et agricole productiviste imposé par le pouvoir de l'agrobusiness, notamment grâce à la généralisation des politiques de libre-échange : épuisement des sols, atteinte à la biodiversité, déforestation, désertification, empoisonnement chimique des sols et des rivières, épuisement des ressources halieutiques... Même en fin de vie, les déchets non utilisés qui, n'étant pour la plupart pas une source de profit, sont envoyés dans divers pays pour y être stockés, enterrés ou démantelés dans des décharges à ciel ouvert par des êtres humains sans autre perspective d'avenir. Cela va des rejets industriels aux vieux cargos en passant par les déchets électroniques en tout genre³.

Le modèle Centre-Périphérie sous l'angle environnemental

Cela actualise en quelque sorte la vision décrite par Fernand Braudel, selon laquelle toute économie-monde est « partagée en

zones concentriques, de moins en moins favorisées à mesure que l'on s'éloigne de son pôle triomphant ». Pour Braudel, « si le Centre dépend des approvisionnements de la périphérie, celle-ci dépend des besoins du centre qui lui dicte sa loi »⁴. Cette phrase explique à elle seule la situation qui persiste jusqu'à aujourd'hui et n'exclut pas les dernières évolutions telles que la montée en puissance des pays émergents. Braudel se livre ainsi à une description de ces « pays intermédiaires, ces voisins, ces concurrents, ces émules du centre : là, peu de paysans libres, peu d'hommes libres, des échanges imparfaits, des organisations bancaires et financières incomplètes, tenues souvent du dehors, des industries relativement traditionnelles »⁵. On peut approfondir cette analyse sous l'angle écologique puisque la périphérie sert à la fois de source d'approvisionnement mais aussi de dépotoir pour les sous-produits de la croissance. Plus généralement, c'est toute une série de nuisances qui ont été transférées à la périphérie, principalement pour contourner des législations de plus en plus strictes dans les pays riches⁶. De nombreux progrès environnementaux ont ainsi été réalisés sur le compte des plus pauvres, ce qui a pour effet pervers d'éloigner les consommateurs des aspects les plus sombres d'un mode de production et de consommation qui concerne de plus en plus populations, limitant fortement la possibilité d'une prise de conscience environnementale chez les citoyens.

Une croissance qui ne peut qu'être exclusive

À l'ensemble des désastres sociaux et environnementaux ayant nourri la Croissance, il convient d'ajouter l'épuisement de nombreuses ressources. La raréfaction conjointe des énergies fossiles, de nombreux métaux et des ressources alimentaires⁷ vont rendre impossible le « rattrapage » des pays du Sud à un niveau de production et de consommation tel qu'il existe dans les pays les plus riches. Cette réalité fait donc de ce rattrapage un mythe qui, comme bien d'autres entretenus par l'idéologie néolibérale, ne sert qu'à dissimuler la vraie nature du « développement » ou de la « croissance », à savoir l'exploitation du plus grand nombre par ceux qui en profitent : les grandes multinationales et leurs serviteurs politiques, au Nord comme au Sud. □



1. BAIROCH Paul, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, La Découverte, Paris, 1999, p134.

2. POMERANZ Kenneth, *Une grande divergence*, Albin Michel, Paris, 2010.

3. Voir le chapitre NIMBY, *La transformation du monde en décharge*, in DE RUEST Eric, DUTERME Renaud, *La dette cachée de l'économie*, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2013.

4. BRAUDEL Fernand, *La Dynamique du capitalisme*, Flammarion, Paris, pp94-98.

5. BRAUDEL, p95. Cela n'empêche pas par ailleurs l'essor d'entreprises nationales puissantes, lesquelles vont se livrer dans les pays de la périphérie à un pillage similaire à celui perpétré par le centre. Les exemples de la Chine en Afrique ou du Brésil vis-à-vis de ses voisins sont sans doute emblématiques.

6. Selon Aurélien Bernier, entre 1990 et 2008, les émissions de gaz à effet de serre transférées dans les pays du Sud par le biais des délocalisations industrielles dépassent la baisse obtenue dans les pays du Nord. Lire *Comment la mondialisation a tué l'écologie*, Mille et une nuits, Paris, 2012.

7. MEADOWS Donella et Denis, RANDERS Jorgen, *Les limites de la croissance*, Rue de l'échiquier, Paris, 2012, pp102-172

Courte histoire de la dette du Sud...

Depuis les années 1970 et leur prétendue indépendance, les pays du tiers-monde ont remboursé près de 100 fois le stock initial de leur dette extérieure publique.

Et depuis lors, celle-ci a été multipliée par 33 : de 46 milliards de dollars, elle est passée à 1 532 milliards¹. Aujourd'hui, l'épicentre de la crise de la dette s'est déplacé au Nord, plus particulièrement en Europe, et certains pays du Sud ont considérablement augmenté leur poids économique sur l'échiquier international. Toutefois, cela ne s'est pas traduit en une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de leurs populations, ni en une remise en cause du modèle de production capitaliste.

D'où vient-elle ?

Cette dette est principalement de source odieuse. Les puissances occidentales qui s'étaient endettées auprès de la Banque Mondiale pour financer des projets permettant de maximiser l'exploitation de

leurs colonies leur ont légués ces dettes à l'heure des indépendances (il s'agit de la dette coloniale). Ensuite, des incitations à s'endetter sans compter ont été faites aux pays du Sud, ce qui permettra de maintenir une domination sur leur économie : dettes auprès de banques européennes qui cherchaient à écouler leurs liquidités (il s'agit de la dette commerciale) ; auprès de pays riches qui leur ont accordé des prêts à condition qu'ils les utilisent pour acheter leurs propres marchandises (il s'agit de la dette bilatérale, et ici plus précisément de la dette liée) ; auprès de la Banque mondiale qui a multiplié les prêts aux pays du tiers-monde pour empêcher la « *contagion communiste* » et renforcer les alliés des États-Unis, quitte à soutenir de nombreuses dictatures (comme Mobutu au Zaïre, Suharto en Indonésie, Marcos aux Philippines, Pinochet au Chili, etc.).

À quoi a-t-elle servi ?

Les sommes empruntées n'ont pas amélioré les conditions de vie des populations concernées, qui les remboursent pourtant avec leur sang. Une part importante des fonds sont détournés et retournent dans

les banques du Nord sur des comptes personnels de dirigeants au pouvoir au Sud. Le reste finance bien souvent des « éléphants blancs », projets pharaoniques (grands barrages, oléoducs, etc.) inutiles pour la population mais servant les intérêts des multinationales. Une part non négligeable finit enfin en achat de matériel militaire, en répression de l'opposition et en politiques clientélistes pour maintenir le pouvoir en place.

Quelles solutions ?

L'ensemble des dettes des pays du tiers-monde représentent moins de 2 % des créances mondiales. Les annuler ne poserait donc aucun problème en termes de stabilité économique et financière. Mais la dette est un puissant outil de domination au service des multinationales et de leur capital qu'il s'agit de maintenir. Depuis 1982 et la crise de la dette dans les pays du tiers-monde - qui a été provoquée par la montée des taux d'intérêts et la baisse du cours des matières premières sur les marchés mondiaux - le FMI (Fonds monétaire international) est intervenu pour « sauver » ces pays

suite page 8



en leur accordant de nouveaux prêts. Sauf que ces sauvetages étaient soumis à conditionnalités : le maintien du paiement de la dette et l'application de réformes néolibérales drastiques (les fameux PAS - Plans d'ajustement structurel)². Le programme des PAS est simple : suppression des subventions aux produits et services de première nécessité, réduction drastique des budgets sociaux (santé, éducation, pensions, logement, etc.), gel des salaires et licenciements dans la fonction publique, ouverture des marchés et privatisations massives, mise en concurrence accrue des productions locales avec le reste du monde et renforcement du modèle extractiviste-exportateur extrêmement dépendant, suppression du contrôle des mouvements de capitaux, etc.

Le pompier pyromane

Comme une ritournelle, les mesures d'austérité appliquées dans les pays du Nord depuis 2009, avec l'aide du pompier pyromane FMI, entre autres, sont d'une frappante similarité avec les programmes des PAS. Si les causes peuvent différer en apparence (cadeaux fiscaux faits aux plus riches, financement auprès des marchés financiers à taux d'intérêts élevés, sauvetages bancaires, etc.), les recettes utilisées pour gérer la crise de la dette au Nord sont exactement les mêmes. L'objectif de ces programmes n'est pas de diminuer la dette ou de sauver l'économie des pays

en difficulté, mais bien de sauver leurs créanciers et d'accélérer l'agenda néolibéral. L'austérité, ça ne marche pas, et tout le monde le sait. Les contextes diffèrent, les acteurs et les intérêts demeurent.

Abolir la dette pour libérer les peuples

Le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde, crée en 1990 et présent dans une trentaine de pays, se bat aux côtés d'autres mouvements pour la reconnaissance de la dette financière, écologique et sociale accumulée envers le Sud au fil du temps, pour l'annulation de sa dette publique et pour des mesures de réparation. Aujourd'hui, ces revendications restent plus que jamais d'actualité. Si l'épicentre de la crise de la dette s'est déplacé au Nord, le Sud est bien loin de s'être sorti d'affaire et il importe de s'inspirer de ses expériences et de ses luttes.

Les multinationales continuent d'exploiter ses ressources et populations, la Banque mondiale continue d'y développer des projets aux conséquences sociales et écologiques inestimables, enfin la dette reste un frein à son développement autodéterminé. Si certains pays du Sud ont vu leur situation s'améliorer depuis le milieu des années 2000 grâce à la montée du prix de leurs matières premières sur les marchés internationaux, il ne s'agit que d'une minorité d'entre eux et, surtout, ils n'ont pas utilisé leurs réserves (liées à

un marché volatil) pour autre chose que continuer à assurer le paiement de la dette et le développement de projets qui ne leur permettent pas de sortir du modèle extractiviste-exportateur.

Quel que soit le pays concerné, il est essentiel d'appliquer un audit, un contrôle, citoyen sur les finances publiques, en commençant par des opérations unilatérales d'annulation de la dette - qu'elle soit odieuse, illégale, illégitime ou tout simplement impayable. C'est aussi en ce sens que les luttes du Sud doivent nous inspirer³, ici au Nord, afin de sortir du système dette et de l'économie capitaliste en général. □

1. Voir « Les Chiffres de la Dette 2012 », brochure du CADTM en téléchargement libre sur son site Internet. La nouvelle version sera bientôt disponible.

2. Pour plus d'information, lire « 65 questions/65 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale » d'Eric Toussaint et Damien Millet, CADTM, Liège, 2011, ou voir l'outil pédagogique « La ligne du temps », tous deux en libre téléchargement sur le site Internet du CADTM.

3. Par exemple, le cas de l'Equateur qui, après un audit de sa dette, a récupéré jusqu'à 7 milliards de dollars en 2009, qu'il a principalement réinvestit en dépenses de santé et d'éducation. Pour une narration critique de l'expérience Equatorienne, voir l'interview d'Eric Toussaint « les leçons de l'Equateur pour la Tunisie » de mars 2013.

Le C2D : Contrat de domination et d'endettement

Après la célèbre « APD » (Aide publique au développement), l'incontournable « IPTE » (initiative Pays pauvres très endettés), le redoutable « DSRP » (Document stratégique de réduction de la pauvreté), la formidable « IADM » (l'Initiative d'allègement de la dette Multilatérale), la louable ZSP (Zone de solidarité prioritaire), le C2D, Contrat de désendettement et de développement, est le petit dernier né des « outils de lutte contre la pauvreté ». Décryptage.

Dans la novlangue développementiste, le Contrat de désendettement et de développement consiste en un « *refinancement par don* » et complète l'initiative PPTE. Les C2D représentent un volume financier prévisionnel d'environ 3,7 milliards d'euros. Vingt-deux pays sont concernés par ce contrat¹. Pour les pays dont la dette bilatérale française est importante, le C2D est largement présenté comme « *une opportunité historique de contribuer à réduire durablement la pauvreté* »².

Pour bien comprendre le C2D, prenons l'exemple du Cameroun. La dette extérieure

du Cameroun est de 3,672 milliards de dollars en 2012 et le service de la dette (remboursement des intérêts et du capital) est de 234 millions en 2013. Avec le C2D, l'Etat Camerounais continue de rembourser la France qui à son tour reverse directement la somme dans des projets ciblés de développement au Cameroun. Ce système est contrôlé par l'Agence française de développement (AFD) qui suit les orientations du DSRP. Sur la période 2006-2016, 863,6 millions d'euros doivent ainsi être injectés dans des projets focalisés dans les secteurs dits prioritaires : éducation, santé, agriculture, développement urbain etc.

Owen Chartier et Pauline Imbac

Le C2D : contrat de domination

Le C2D est présenté comme la promotion d'un dialogue constructif entre les autorités françaises et camerounaises ainsi qu'entre les deux sociétés civiles. Mais comme le souligne Jean Marc Bikoko, président de la Centrale Syndicale du secteur public, en 1999, la mise en place des DSRP au Cameroun devait recevoir un large appui de l'opinion publique. Or ces projets ne correspondaient pas aux besoins réels des populations.

Aujourd'hui, on constate que ces DSRP sont un échec puisque la pauvreté s'est aggravée en alimentant la dette publique³. Si, comme le signale le syndicaliste, les organisations de la société civile occupent une place non négligeable au sein des comités d'organisation et de suivi des programmes, dans les faits, ce sont bien les autorités françaises qui à travers l'AFD gardent la main mise sur le choix et le déroulement des projets. D'une part, si l'on se réfère au document produit par le groupe AFD, en collaboration avec le ministre de l'économie et le ministre des affaires étrangères, il est souligné que le « *pilotage stratégique du C2D et la représentation de la France* » sont « *pleinement conduits par l'Ambassadeur* », et un plus loin dans le texte on peut lire que « *l'AFD est responsable de la préparation des programmes qu'elle instruit et met en œuvre selon les procédures en vigueur pour ses propres financements. Ainsi les programmes C2D dans les pays ZSP (seront {...}) soumis à l'approbation du Conseil de surveillance de l'AFD. Autrement dit, l'AFD a un droit de veto sur tous les projets C2D, droit de veto incarné par son avis de non-objection* ». Après la célèbre « APD » (Aide publique au développement), l'incontournable « IPTE » (initiative Pays pauvres très endettés), le redoutable « DSRP » (Document stratégique de réduction de la pauvreté), la formidable « IADM » (Initiative d'allègement de la dette Multilatérale), la louable ZSP (Zone de solidarité prioritaire), le C2D, Contrat de désendettement et de développement, est le petit dernier né des « *outils de lutte contre la pauvreté* ». L'avis de l'AFD subordonne celui du gouvernement camerounais, et nie par là même la souveraineté des peuples.

Le C2D : contrat d'endettement

Selon l'Agence Française de Développement (AFD), pour prétendre aux marchés C2D,

toute entreprise soumissionnaire devrait rassurer le maître d'ouvrage sur sa capacité à respecter ses engagements en produisant des garanties sur ses moyens financiers humains et matériels. Mais les règles fixées sont telles qu'elles éliminent de fait toutes les entreprises camerounaises. « *Mieux, ce règlement particulier est une violation flagrante des lois de la République, notamment les dispositions légales sur le régime d'octroi des marchés publics au Cameroun.* »⁴ Rien de bien étonnant puisqu'on peut lire sur le site de l'ambassade de France au Cameroun que la France reste le premier investisseur étranger au Cameroun avec une centaine de filiales employant quelque 30 000 personnes et plus de 200 entreprises appartenant à des ressortissants français dans tous les secteurs d'activité⁵. En 2006, le président de la Commission Indépendante contre la Discrimination et la Corruption (CICDC) soulignait que « *les financements passés des infrastructures, qui constituent aujourd'hui le gros de la dette censée être annulée, prouvent que notre pays a payé trop cher, souvent le triple du coût réel des travaux réalisés* ». Sur ce point Jean Marc Bikoko dans une interview accordée au CADTM cite l'exemple frappant de la construction de la SONORA⁶, la raffinerie de pétrole, qui a alourdi la dette publique sans rien apporter à la population. Techniquement la SONORA ne peut pas raffiner le pétrole lourd produit au Cameroun ! Il faut donc importer le pétrole que la SONORA raffine, ce qui est le comble pour un pays producteur... et maintien un lien de dépendance. Selon un rapport de la CICDC, 70 % de la dette camerounaise « *a été générée par les grands travaux d'infrastructures réalisés par des entreprises étrangères dans des conditions de manipulation et d'ententes illicites* »⁷.

Les C2D s'inscrivent pleinement dans la logique de l'aide liée, mécanisme dont les effets dévastateurs pour les pays du Sud sont désormais connus. Derrière les effets d'annonces, il n'y a donc rien à attendre de réjouissant de ces contrats qui constituent un nouveau verrou de renforcement d'une domination néo-coloniale. La clé se trouve ailleurs : il s'agit de rompre radicalement avec ce système.

On ne développe pas, on se développe

Il est essentiel de sortir de la logique du développement et de le combattre car il incarne la domination coloniale et constitue

un puissant outil de la Françafrique. Comme le rappelait l'historien burkinabé Joseph Ki-Zerbo : « *On ne développe pas, on se développe.* »

Pour que le peuple Camerounais retrouve sa souveraineté, il est essentiel qu'il refuse de payer les dettes qu'on lui réclame. La dette camerounaise est en très grande partie odieuse car elle n'a pas servi les intérêts de la population mais ceux des multinationales étrangères et des nantis camerounais avec la complicité des dirigeants français. Faut-il encore rappeler que Paul Biya a été réélu en 2011 pour son sixième mandat en réunissant modestement 78 % des suffrages et que pour cela il avait au préalable modifié la constitution...

Si les camerounais doivent se mobiliser pour refuser le paiement de la dette, nous devons en France agir en solidarité avec eux et exiger l'annulation des créances françaises à l'égard du Cameroun et l'abandon des politiques françafricaines □

! La Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Congo, la RDC, la Guinée, le Mozambique, Madagascar, la Mauritanie, le Burundi, le Ghana, le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie, Sao Tomé et Príncipe, la Sierra Leone, le Liberia, le Soudan et cinq pays hors ZSP (la Bolivie, le Nicaragua, le Honduras, le Malawi et le Myanmar).

2. http://www.ambafrance-cm.org/spip.php?page=mobile_art&art=697

2. L'audit de la dette publique camerounaise, une nécessité démocratique, interview de Jean-Marc Bikoko réalisé par Françoise Wasservogel. <http://cadtm.org/L-audit-de-la-dette-publique>

4. Survie, Cameroun : A fleur de presse - Juin 2006 - Françafrique - <http://survie.org/billets-d-afrique/2006/148-juin-2006/article/cameroun-a-fleur-de-presse-juin>

5. http://www.ambafrance-cm.org/spip.php?page=mobile_art&art=356

6. L'audit de la dette publique camerounaise, une nécessité démocratique, interview de Jean-Marc Bikoko réalisé par Françoise Wasservogel. <http://cadtm.org/L-audit-de-la-dette-publique>

7. Survie, Cameroun : A fleur de presse - Juin 2006 - Françafrique - <http://survie.org/billets-d-afrique/2006/148-juin-2006/article/cameroun-a-fleur-de-presse-juin>

Camouflet

pour l'Argentine

Propos recueillis par Marie Duhamel

La Cour suprême des Etats-Unis a refusé un ultime recours de Buenos Aires sur sa dette, donnant raison à des fonds spéculatifs qualifiés de « vautour ». L'Argentine se retrouve en difficulté. Entretien avec Damien Millet, porte parole du CADTM France.

Marie Duhamel : Est-ce que vous pensez que ce genre de décision judiciaire peut avoir des conséquences néfastes pour d'autres pays qui seraient aussi endettés ?

Damien Millet : Oui, ça va faire ricochet. Quand certains pays vont tomber dans le problème du surendettement. Dans les mois ou dans les années qui viennent, les créanciers vont changer leurs regards. La prochaine fois, il va se passer quoi ? Et bien la prochaine fois, les créanciers vont dire « Attendez, on nous dit qu'il n'y aura pas d'autre remboursement plus généreux que celui-là mais si ça se trouve, la Cour Suprême des États-Unis l'imposera d'elle-même ». Donc, il suffit qu'on laisse filer et si tout le monde laisse filer, il n'y aura pas de restructuration de la dette. Et comme en Grèce, ça va être le peuple qui payera le prix fort. Des créanciers privés veulent faire des profits et essaient de sortir dans les meilleures conditions possibles. La Cour Suprême vient leur donner un outil supplémentaire. Ils n'avaient pas besoin de ça. Au contraire, les populations avaient besoin d'un vrai soutien qu'ils n'ont toujours pas.

Marie Duhamel : Du coup, quel genre d'outils existe-t-il pour éviter ce genre de jeux de dominos qui serait néfaste aux populations ?

Damien Millet : Il y a les doctrines juridiques sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour obtenir l'annulation de la dette. La notion de dette odieuse, par exemple, c'est une doctrine juridique très



précise qui dit que si une dette n'a pas été contractée dans l'intérêt d'une population mais simplement dans l'intérêt d'un régime autoritaire, dictatorial ou corrompu pour renforcer son pouvoir, alors cette dette est odieuse et elle n'a pas à être remboursée par le peuple concerné ou par un gouvernement démocratique qui remplacerait cette dictature. Le droit peut nous donner des outils très précis et très précieux, comme l'état de nécessité. C'est de dire qu'un gouvernement n'a pas le droit de sacrifier les conditions de vie de ses populations, simplement pour le remboursement de la dette. Dans beaucoup de pays du sud, on peut invoquer cet état de nécessité pour dire « Non, nos peuples ont assez remboursés. Maintenant, les sommes qu'on a, c'est pour le développement humain et ce n'est pas pour le remboursement de la dette » parce que dans les textes internationaux, il est bien précisé que les droits humains fondamentaux qui influent dans les droits de l'homme sont supérieurs aux droits des créanciers. On peut aussi aller chercher une notion comme le cas de force-majeur, de

dire entre le moment où on a signé le prêt et le moment d'aujourd'hui, les conditions ont changées parce que les événements internationaux ont une actualité qui va très vite. Et finalement, on estime que maintenant, on a plus à rembourser cette dette parce qu'on a plus les moyens de la faire ou parce qu'elle devient illégitime. Et puis simplement, la révolte d'un peuple peut aussi être une condition suffisante d'un peuple qui a dit « jusque là, on estime que le remboursement de la dette était légitime mais à partir d'aujourd'hui, vu la dégradation des conditions de vie, on estime que cette dette est illégitime ». Il y a cette notion d'illégalité de la dette mais il y a aussi cette notion d'illégitimité. Il faut déterminer si la dette est illégitime ou pas et pour ça, il n'y a pas d'autres idées que celle de l'audit. C'est-à-dire qu'il faut demander exactement tous les contrats de prêt qui ont été signés, d'où vient cette dette, quelle histoire elle a, quelle origine, qui sont ceux qui l'ont contracté. Pour faire quoi ? Parce que qu'on peut très bien signer un contrat de prêt pour construire un hôpital mais est-ce

qu'il y a eu un hôpital de construit ? Voilà, faire un audit très précis. La part qui est légitime et qui a servi au développement humain, bien sûr qu'elle doit être remboursée. Maintenant, la part illégitime qui aurait été détournée, qui aurait servi à construire des éléphants blancs, qui aurait servi à aider les entreprises étrangères et pas du tout à faire des infrastructures utiles pour les populations...cette part-là est illégitime et il y a un bon fondement pour dire « on répudie cette part-là, on ne la rembourse pas. Nous, maintenant, on garde l'argent, la richesse qu'on arrive à produire pour le développement humain de nos populations ».

Marie Duhamel : Mais est-ce que ces notions juridiques ou ces textes de loi ont de la valeur, notamment pour la Cour Suprême américaine ?

Damien Millet : Bien sûr, ces textes ont de la valeur puisqu'ils ont déjà été appliqués. Et pour la petite histoire, la première fois que la notion de dette odieuse a été appliquée, c'était justement en faveur des

États-Unis. Il y a eu une guerre en 1898 entre l'Espagne et les États-Unis pour le contrôle de Cuba et d'autres îles comme par exemple les Philippines. À ce moment-là, les États-Unis ont gagné la guerre et l'Espagne réclamait aux États-Unis la dette qu'elle avait contractée pour coloniser Cuba. Les États-Unis ont dit « il est hors de question qu'on vous rembourse cette dette. C'est une dette qui vous a permis à tous de coloniser Cuba et ce n'est pas du tout une dette de l'île de Cuba ». Et il y a eu un tribunal qui a donné raison aux États-Unis. Cette dette n'a pas été remboursée. Je crois que l'Argentine a beaucoup donné aussi parce qu'en Argentine, il y a eu une dictature militaire entre 1976 et 1983. Cette dictature a surendetté le pays. Après la dictature, on a eu le gouvernement de Raoul Alfonsín qui n'a pas du tout dit « cette dette est odieuse, on ne la rembourse pas » mais qui a continué à la rembourser, qui a créé de nouvelles dettes pour rembourser la dette de la dictature. Ensuite, il y a eu le gouvernement de Carlos Menem qui était corrompu jusqu'à la moelle et qui a encore surendetté le pays jusqu'à ce qu'il s'effondre

en 2001. Donc aujourd'hui, une grande part de la dette de l'Argentine est issue de cette dette odieuse et a servi à rembourser cette dette odieuse. Elle n'a donc pas à être remboursée par le peuple argentin.

Marie Duhamel : Puisque les gouvernements argentins n'ont rien fait après la période de la dictature voire se sont servis, etc. Qui peut aujourd'hui faire valoir le crime odieux pour pouvoir récupérer cet effacement de la dette ? Est-ce que c'est encore possible ?

Damien Millet : Une dette qui sert à rembourser une dette odieuse est elle-même odieuse. Donc, à partir de ce moment-là, il est intéressant de faire valoir cet argument-là, même plusieurs années après en expliquant que les gouvernements précédents, même s'ils étaient le résultat d'élections, ne prenaient pas en compte l'intérêt des populations et par exemple, ce gouvernement veut le faire en mettant en avant cette doctrine là. Il faut bien sûr mener le combat. Le 31 juillet 2014, l'Argentine est en défaut de paiement. Affaire à suivre... ☐

Qui est le plus grand criminel ?

Retirer la licence bancaire aux banques coupables de crimes ! Poursuivre en justice leurs dirigeants et grands actionnaires ! C'est possible !

La citation de Bertold Brecht, tirée de *L'opéra de quat'sous* : « Qui est le plus grand criminel : celui qui vole une banque ou celui qui en fonde une ? » donne le ton de l'ouvrage d'Eric Toussaint *Bancocatrie*. Eric Toussaint analyse, entre autres : l'évolution du système capitaliste et du secteur bancaire, depuis les années 1970-1980 ; celle du secteur bancaire aux États-Unis et en Europe au cours des vingt dernières années qui a mené à l'effondrement bancaire de 2008 ; la parodie de réglementation bancaire ; la situation des banques en 2011-2014 ; les manipulations et délits commis par les banques ; l'action des gouvernements, des banques centrales, du FMI. Le dernier chapitre présente un ensemble cohérent d'alternatives et de propositions. De ce

remarquable travail, je ne mets en avant que certains points. L'auteur analyse les étapes de la financiarisation/déréglementation des années 1980 à la crise de 2007-2008, dont « le développement de la mal nommée banque universelle », le renoncement des États à imposer substantiellement les revenus du capital ou les opérations financières. Il insiste à très juste titre sur « Le mythe de la fécondité du capital ».

Eric Toussaint détaille quelques mécanismes de l'ingénierie bancaire à l'origine de la crise (effet de levier, hors bilan, banque de l'ombre ou shadow banking, paradis fiscaux). Il nous rappelle que « la Suisse, la City de Londres et le Luxembourg accueillent la majorité des capitaux placés dans les paradis fiscaux ».

L'auteur traite particulièrement de la quête de rendement maximum sur fonds propres, des *Credit Default Swap* (CDS) ou des *Money Market Funds*, du rôle des autorités de contrôle qui ont permis aux banques

de réduire le ratio fonds propres/actifs (réduction du capital dur et pondération des actifs) et d'augmenter ainsi l'effet de levier et les risques, des montagnes de produits structurés, des nouvelles pratiques (dont le *trading*, le *short-selling*), des activités spéculatives, en particulier sur les matières premières et les aliments (marché des commodities). Eric Toussaint avance vingt deux propositions comme alternative à la crise alimentaire.

Contrairement aux projections médiatiques, Eric Toussaint rappelle que les dettes souveraines ne constituent pas la cause de la crise prolongée des banques privées, « Aucune des faillites bancaires depuis 2007 n'a été provoquée par un tel défaut de paiement. Aucun des sauvetages bancaires organisés par les États n'a été rendu nécessaire par une suspension de paiement de la part d'un État surendetté. Ce qui menace les banques, c'est le montage de dettes privées qu'elles ont »

suite page 12

Didier Epszajn, CADTM

progressivement construit depuis la grande déréglementation qui a commencé à la fin des années 1970 et qui s'est poursuivie au cours des années 1990 jusqu'à 2007-2008. ».

L'auteur parle aussi de la manipulation du marché des changes, des abus dans le secteur hypothécaire, des expulsions illégales de logement aux États-Unis, de HSBC et du blanchiment de l'argent de la drogue, du scandale des prêts toxiques en France, de Dexia complice de violations des droits humains dans les territoires occupés par Israël, de l'évasion et la fraude fiscale internationale, des délits commis par les banques et leurs dirigeants. Sur ce sujet, il indique : « *En cas de délits et d'abus, il faut mettre en pratique une solution radicale : retirer la licence bancaire aux banques coupables de crimes, bannir définitivement certaines de leurs activités, poursuivre en justice les dirigeants et les grands actionnaires.* »

Eric Toussaint présente les différentes actions de soutien aux banques privées (prêts massifs des banques centrales, subsides implicites, etc.), discute du « *modèle allemand* », de la gestion de la crise, de l'offensive « *du Capital contre le Travail* », des objectifs de la BCE... Aucun processus n'est irréversible, « *des gouvernements sous pression des*

populations pourraient décider de désobéir à la Commission européenne, à la BCE et, derrière eux, au patronat des grandes entreprises européennes ». Encore faut-il s'y opposer par des propositions à vocation majoritaire.

Le livre se termine sur les droits remis en cause par les gouvernements et les institutions internationales : les peuples ne sont pas consultés sur des questions aussi importantes que le sauvetage et l'avenir des banques privées, la privatisation des entreprises et des services publics, l'adoption de traités européens, les choix effectués par les électeurs ne sont pas respectés, la constitution est foulée au pied, le pouvoir législatif est marginalisé ou réduit à une chambre d'enregistrement... ». Eric Toussaint détaille quelques mesures immédiates (dix-neuf) et à moyen terme pouvant être prises.

« *C'est en définitive un nouvel imaginaire qu'il s'agit de construire, à la place d'un vieil imaginaire réifié, aliéné par la marchandise.* »

Un livre pour comprendre le système financier actuel, les risques liés au fonctionnement des établissements financiers, la motivation de « *ceux d'en haut* ». Un livre qui propose des

alternatives « *à notre portée si on agit ensemble de manière résolue pour les atteindre. La démocratie politique et sociale se conquiert chaque jour. L'action collective est l'instrument vital de l'auto-émancipation* », sur la socialisation des banques. « *Le métier de la banque est trop essentiel à l'économie pour être laissé entre les mains du secteur privé, il est donc nécessaire de socialiser le secteur bancaire* (ce qui implique son expropriation) *et de le placer sous contrôle citoyen* (des salariés des banques, des clients, des associations et des représentants des acteurs publics locaux), *car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun* » ou sur la dette : « *La dette publique contractée pour sauver les banques est définitivement illégitime, car elle n'a pas servi l'intérêt général, et doit être répudiée. Un audit citoyen doit déterminer les autres dettes illégitimes ou illégales, et permettre une mobilisation telle qu'une alternative anticapitaliste puisse prendre forme.* » Des alternatives qui relèvent de choix politiques, de choix démocratiques, respectueux à la fois des droits individuels et collectifs des populations et de nos relations à l'environnement. □

1. Eric Toussaint : *Bancocratie*, Editions Aden – CADTM – (avec le soutien de la CGSP wallonne), Bruxelles 2014, 455 pages.



Racisme et pillage extractiviste

Christian Delarue, CADTM

Le racisme a longtemps accompagné le double pillage extractiviste : il continue.

Pendant des siècles la prédation des classes dominantes européennes - celles de France, de Grande-Bretagne, d'Espagne, du Portugal, de Belgique, d'Italie - est passée par le pillage extractiviste des ressources naturelles les plus diverses du sol et du sous-sol africains et américains. En Asie du sud-est aussi. On ne saurait dire, explique le président du CADTM France, Nicolas Sersiron, dans *Dette et extractivisme* (livre à paraître), qu'il s'agit d'une simple « exploitation des ressources naturelles et humaines » car une telle terminologie, parfaitement neutre, serait un mensonge sur la réalité d'une double violence : violence contre la nature dont on ne respecte pas son caractère limité, ses rythmes de reconstitution, et violence contre les « ressources humaines » mises en esclavage dans des conditions effroyables. Parler du racisme au temps du double pillage extractiviste relève de l'euphémisme tant il ne s'agit pas là de simples insultes racistes mais d'un racisme structurel, institutionnel : les bourgeoisies blanches du nord soumettaient violemment, via les relations inter-étatiques, les autres populations de la planète.

On dira que tout ça est fini ! Il y a eu les Indépendances dans le milieu du XX^e siècle. Il y a eu aussi la promotion des droits humains à l'ONU et tout particulièrement contre le racisme « *et l'intolérance qui y est associée* ». Mais c'est sans compter avec ce qui perdure. Nicolas Sersiron explique que le « système dette » a remplacé les armées avec efficacité pour l'extorsion et l'accaparement des ressources du sol et du sous-sol. Avec le « système dette » c'est le Nord qui s'est positionné comme créancier alors qu'on aurait pu penser « à bon droit » que le Sud était le créancier historique et légitime contre un Nord prédateur historique. En fait, les classes dominantes du Nord ont pu « garder la main » au moment des Indépendances et n'ont rien lâché en matière de prédation. Pour le dire brièvement ici, c'est par le



moyen des prêts conditionnés du FMI et de la BM¹ aux bourgeoisies du Sud que le double pillage du Nord s'est perpétué. Le racisme a continué lui aussi mais sous des formes différentes, moins brutales, mais toujours discriminantes.

De nombreux dirigeants, soucieux d'émancipation, voulant le bonheur de leur peuple-classe, ont été éliminés. Une « bonne bourgeoisie » africaine ou sud-américaine est une bourgeoisie dite « compradore » c'est à dire servile à l'égard des bourgeoisies du Nord et féroce à l'encontre de « son » peuple-classe. La férocité de la surexploitation des ouvriers proche de l'esclavage antérieur s'achète à prix fort : la corruption des dirigeants des pays dominés par l'impérialisme du Nord est une absolue nécessité. Elle implique aussi une corruption au Nord ainsi qu'une complexe stratégie de camouflage. Il faut notamment cacher aux populations du Nord éprises de liberté, d'égalité, de fraternité les mécanismes maffieux entre le Nord et le Sud. Il faut aussi en quelque sorte amoindrir

ses capacités critiques par tous les méfaits de la consommation de masse, celle de la croissance productiviste.

Mais les classes dominantes du Nord ne font pas qu'acheter le silence des couches populaires, elles assurent aussi la dégradation de leurs conditions de vie par la poursuite obsessionnelle de la production marchande de biens marqués par l'obsolescence, par l'addiction de masse à la consommation. En effet, les grandes firmes multinationales, en lien étroit avec la finance, produisent plus de déchets que des biens pour l'humanité. Encore faut-il en prendre pleinement la mesure. L'ouvrage de Nicolas Sersiron le permet. Il propose des perspectives, autant par rapport à la dette (audit, refus de payer les dettes illégitimes) que par la nécessaire décroissance de la production en lien avec une production-consommation relocalisée et une nécessaire sobriété. □

1. Fond Monétaire International et Banque.

Contrôle citoyen et action contre les emprunts toxiques

Patrick Saurin¹

Jusqu'à la fin des années 1990, l'essentiel du financement des collectivités locales, des hôpitaux et des organismes de logement social provenait de prêts classiques à taux fixe ou à taux révisable. À cette époque, le prêteur principal était le Crédit Local de France qui allait devenir Dexia en 1996. Très vite, Dexia va intensifier la commercialisation de nouveaux prêts et sera imitée par les autres banques. Le principe est simple : les premières années, le taux proposé est artificiellement bas mais avec en contrepartie une prise de risque inconsidérée pour la période qui suit. Ce type de prêts permet à la banque de multiplier ses marges par 2, par 3, voire plus. L'opération est d'autant plus lucrative pour elle que l'emprunteur seul supporte le risque.

Ces prêts sont bâtis sur des index « exotiques » plus spéculatifs les uns que les autres : la parité entre l'euro et le franc suisse, le yen, le dollar, l'inflation, le cours du pétrole. Après 2 ou 3 ans de taux bonifié, le taux explose et les emprunteurs sont dans l'incapacité de sortir du prêt car pour ce faire ils doivent acquitter une indemnité de remboursement anticipé faramineuse. La situation est d'autant plus catastrophique que les banques ont incité beaucoup de collectivités à réaménager la totalité de leur dette avec ces « prêts toxiques ». En décembre 2011, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les produits à risque souscrits par les acteurs publics locaux a estimé l'encours risqué à plus de 18 milliards d'euros.

Confrontées à des niveaux de taux insupportables et dans l'impossibilité de sortir de ces emprunts, sauf à payer des indemnités d'un montant démesuré, beaucoup de collectivités ont assigné les banques prêteuses en justice et certaines ont obtenu gain de cause, comme le Conseil général de Seine Saint-Denis. Mais à côté des élus, et surtout en cas d'inertie de ces derniers, les citoyens ont des possibilités d'action. À partir de documents officiels que les élus ont l'obligation de mettre à la disposition de leurs administrés (budget primitif, compte administratif, état de la dette), les citoyens réunis en collectif sont en capacité de réaliser un audit local : c'est-à-dire étudier et discuter les choix des élus, analyser la dette locale en vue d'identifier la dette légitime de la dette illégitime ou illégale (par exemple celle résultant des prêts toxiques) dont le remboursement peut être suspendu par la collectivité et contesté devant les tribunaux.

Le contrôle citoyen peut s'exercer de plusieurs façons. L'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales précise : « *Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins,*

sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 prévoit que « toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité. Cette loi concerne non seulement les communes et les autres collectivités territoriales (communautés de communes, département, régions, organismes de coopération intercommunale) mais également les établissements publics, notamment les établissements publics hospitaliers, ainsi que les structures de droit privé chargées d'une mission de service public. Ainsi, les membres des collectifs locaux d'audit citoyen de la dette publique ont le droit de prendre connaissance des documents administratifs relatifs à ces personnes morales. Le fait de ne pas communiquer les documents dans le délai d'un mois vaut refus. Le demandeur dispose alors d'un délai

de deux mois pour saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) dont un référent peut être joint dans chaque préfecture.

Pour être efficace, l'audit citoyen et l'activité de contrôle qui lui est consubstantielle doivent être exercés dans la durée. Le suivi peut être calé sur les séances du conseil municipal qui se réunit au moins une fois par trimestre. La mise en place d'un audit local peut se faire très facilement dans le cadre d'un collectif d'audit citoyen réunissant des membres d'associations, de syndicats, de partis politiques ainsi que des personnes n'appartenant à aucune structure. Un tel collectif permet une mise en commun de compétences, de savoir-faire et surtout de volontés. Des outils existent déjà et sont disponibles sur le site du Collectif d'audit citoyen (<http://www.audit-citoyen.org/>) et sur celui du CADTM (<http://cadtm.org/Francais>).

Par ailleurs, si les élus refusent d'agir contre les banques qui leur ont fait souscrire des prêts toxiques, les citoyens peuvent exercer à leur place une action de substitution connue sous le nom d'« *autorisation de plaider* », prévue par les articles L. 2132-5 à 7 et l'article R. 2132-1 à 3 du CGCL du code général des collectivités territoriales (CGCL), complétée par l'article R. 421-2 du code de justice administrative (CJA)². Une telle initiative a été engagée en avril 2013 par les militants du Collectif de Côte d'Or pour un audit citoyen de la dette à Dijon, une ville dont 47 % de la dette est constituée d'emprunts toxiques souscrits durant la mandature de François Rebsamen, l'actuel ministre du travail, qui fut administrateur de Dexia jusqu'en octobre 2008.

La question de l'annulation de la dette illégale et illégitime est donc plus que jamais d'actualité aujourd'hui en France. Plus que jamais, les citoyens doivent

poursuivre leur action pour un audit de la dette publique afin d'identifier la partie illégale et illégitime de la dette locale et imposer son annulation. Ils doivent demander solennellement aux autorités de l'État d'interdire les produits à risque pour l'ensemble des acteurs publics et exiger qu'elle mettent en demeure les banques de transformer les « prêts toxiques » en prêts classiques, sans surcoût, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive. Coupables d'avoir ouvert la boîte de Pandore des prêts toxiques, les banques doivent aujourd'hui supporter la totalité des surcoûts que leurs produits ont générés pour les emprunteurs. □

1. Patrick Saurin est porte-parole de Sud BPCE, membre du CADTM France et du CAC (Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique).

2. L'état de la jurisprudence et la marche à suivre pour exercer l'autorisation de plaider sont disponibles grâce au lien : http://cadtm.org/IMG/pdf/Note_sur_les_prets_toxiques.pdf.

Dette et mesures d'austérité ne sont nullement neutres du point de vue du genre

Toute analyse quelque peu approfondie de la crise de la dette démontre sans ambiguïté qu'elle est sexuée tant dans ses caractéristiques que dans ses effets.

De fait, elle touche les populations les plus fragilisées, les plus précaires et donc encore malheureusement majoritairement les femmes, et plus particulièrement celles qui sont les plus vulnérables (les mères célibataires, les femmes jeunes, âgées, migrantes, les femmes provenant d'une minorité ethnique, du milieu rural...). Privatisations, libéralisations, restrictions budgétaires au menu de l'austérité sabrent les acquis sociaux des femmes, accentuent leur pauvreté, durcissent et aggravent les inégalités entre les sexes.

Des pertes d'emplois et de revenus nets pour les femmes

La fonction publique est dans la ligne de mire directe de l'Europe austéritaire. Suppression d'emplois publics, gel et/ou diminution des salaires des fonctionnaires

constituent les variables d'ajustement favorites des politiques imposées au nom de la gestion de la dette. Or, comme au sein de l'Union européenne 69,2 %¹ des travailleurs de la fonction publique sont des femmes, ces mesures ont un effet disproportionné sur leur emploi et revenus². De plus, au vu des bonnes conditions de travail généralement en cours dans le secteur public, incluant congés-payés, possibilités de conciliation entre vie privée et vie professionnelle et des salaires féminins supérieurs à ceux pratiqués dans le privé, on mesure à quel point les coupes drastiques appliquées à la fonction publique sont synonymes pour les femmes de précarisation de leur emploi et de pertes salariales sèches³.

A titre d'exemples⁴, en Irlande, pays où le taux d'emploi féminin parmi les fonctionnaires est le plus élevé en Europe (71,1%), 24750 emplois publics ont été supprimés, les embauches sont gelées et les salaires réduits de 5 et 15 %. La Lettonie, qui compte 64,7 % de femmes dans la fonction publique, a réduit de 20 % l'effectif des fonctionnaires de l'administration centrale et baissé de 20 % les salaires. Les professeurs dont 80 %

Christine Vanden Daelen (CADTM Belgique)

sont des femmes touchent des salaires de 30 % inférieurs à ceux pratiqués en 2008.

Des pensions toujours plus faibles pour les femmes

La retraite est un facteur d'inégalité hommes-femmes. En Europe, les retraitées touchent en moyenne 39 %⁵ de moins que leurs homologues masculins. Cet écart s'explique par un marché du travail structurellement inégalitaire: les femmes touchent généralement une rémunération inférieure à celles des hommes, leurs carrières professionnelles sont non linéaires faites d'emplois à temps partiels, irréguliers, atypiques voire informels et bien souvent ponctuées d'arrêts de travail, notamment pour raisons familiales. Or, qui dit carrières en dents de scie, dit pensions rabotées, discriminantes par rapport à celles des hommes. Ainsi, toutes les attaques contre le système de retraites au menu des plans d'austérité, allant de la baisse et/

suite page 16

ou du gel des pensions à l'augmentation de l'âge de la retraite et à l'alignement de l'âge de départ à la retraite des femmes sur celui des hommes dans les pays où existe une différence, le tout parfois associé à un allongement des durées de cotisations nécessaires pour toucher une pension pleine, touchent les femmes en premier lieu. Ainsi, progressivement, les retraitées deviennent l'un des groupes les plus exposés au risque de pauvreté. Pas moins de 22 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté au sein de l'Union européenne.

Les femmes au cœur de la destruction de la protection sociale

Partout en Europe, au nom des économies à réaliser pour gérer la « crise de la dette », les budgets de protection sociale subissent des restrictions draconiennes: diminutions des allocations de chômage, des allocations sociales, des aides aux familles, des allocations de maternité, des prestations aux personnes dépendantes, etc. Ces coupes affectent particulièrement les femmes dans la mesure où parce qu'elles assument encore le rôle de responsables principales de la famille et sont souvent précaires financièrement, elles sont plus dépendantes des allocations sociales que les hommes. Du fait que les prestations et allocations sociales constituent une part non négligeable du revenu des femmes en comparaison avec les hommes⁷, ce sont elles qui sentent le plus douloureusement les effets de leur diminution dans leur vie de tous les jours. En Angleterre par exemple, la subvention de bonne santé pendant la grossesse, les allocations familiales, les crédits d'impôts liés à la naissance d'un enfant ont tous été réduits ou gelés. D'autres réductions, comme celle des aides au logement, touchent les femmes de façon disproportionnée, car davantage de femmes que d'hommes dépendent de ces prestations. Une étude commandée par le syndicat anglais TUC relève que suite à toutes ces mesures, les mères célibataires perdent pas moins de 18 % de leurs revenus nets.

De l'État social à la «Mère sociale»

L'austérité est une attaque en règle contre les services publics: services sociaux, santé, éducation, énergie, transports, infrastructures... Tout y passe! Tous sont réduits, supprimés ou leurs frais d'utilisation augmentent considérablement.

Or, les femmes sont les premières usagères de ces services. Leur participation au marché du travail dépend de services à l'enfance accessibles, elles ont plus recours aux services de santé pour elles-mêmes (cf. soins gynécologiques, liés à la grossesse, à la maternité mais aussi à un temps de vie plus long...) ou pour leurs proches, elles utilisent plus les transports publics, etc. Des services collectifs de qualité, en nombre suffisant et abordables financièrement, constituent des leviers incontournables de l'égalité des sexes, de l'autonomie financière des femmes et, à terme, de leur émancipation. La destruction des services publics génère une véritable substitution des obligations fondamentales de l'Etat vers le privé et donc vers les femmes. Désormais, ce sont elles qui doivent, via une augmentation de leur travail gratuit et invisible, assurer les tâches de soins et d'éducation délaissées par la fonction publique⁸. Les politiques d'austérité, en pénalisant le droit à l'emploi rémunéré des femmes et en les obligeant à regagner la sphère privée pour y rendre leur rôle dit « traditionnel » de mère et/ou d'épouse au foyer, sont de puissantes courroies de réactivation d'une idéologie patriarcale, conservatrice et sexiste.

Le travail à temps partiel des femmes augmente

Dans tous les pays européens soumis à l'austérité la plus exacerbée, le taux de travail partiel des femmes a augmenté. Comme la perte de services publics est synonyme d'augmentation du travail domestique et de soins des femmes⁹, certaines d'entre elles n'ont pas d'autre choix que de soit diminuer leur temps de travail et dès lors, de basculer dans l'emploi à temps partiel, soit de renoncer à exercer un emploi rémunéré. Notons que 80 % des temps partiels imposés sont effectués par des femmes et qu'en 2011, 31,6 % des femmes travaillaient à temps partiel contre 8,1 % pour les hommes¹⁰. S'il était encore nécessaire de démontrer à quel point des services publics de qualité et accessibles sont primordiaux pour l'autonomie économique des femmes, soulignons qu'en 2010, 28,3 % du chômage et du temps partiel des femmes s'expliquait par le manque de services de garde contre 27,9 % en 2009 et qu'en Union européenne, le taux d'emploi des femmes ayant des enfants en bas âge était toujours en 2009 inférieur de 12,7 % (contre 11,5 % en 2008) à celui des femmes sans enfant¹¹.

L'ensemble des données fournies par cet article atteste bien de l'antinomie profonde opposant politiques austéritaires et émancipation des femmes. Sur tout le continent européen, les femmes paient le prix le plus élevé de la gestion la crise de la dette, partout, elles sont frappées en toute priorité dans tous les aspects de leur vie. Ce n'est dès lors nullement un euphémisme que de déclarer que l'illégitimité de la dette est encore plus criante lorsqu'on est une femme ! ☐

1. *European's women Lobby, The price of the austerity - The impact on women's rights and gender equality in Europe*, octobre 2012, p. 4.

2. Notons que le taux d'emploi féminin est le plus élevé dans les services sociaux et la santé (78,4%) et dans l'éducation (71,5%). Ibid.

3. Les coupes salariales dans le secteur public menacent d'amenuiser les progrès faits (même modestes) dans la réduction de l'écart salarial entre les hommes et les femmes. En 2011, cet écart se monte à 16% en moyenne en Europe, voir: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php?title=File:Figure1_The_unadjusted_gender_pay_gap,2011.png&filetime_stamp=20130228140640.

4. Les données fournies dans cet article proviennent essentiellement du Département de statistique de l'Organisation internationale du travail (OIT), d'ILO Statistics <http://www.ilo.org> et constituent un état partiel des lieux à la date de décembre 2013.

5. *European Commission, « The Gender gap in pensions in the EU »*, 2013, p. 34.

6. *European Parliament, « Opinion draft on an agenda for adequate, safe and sustainable pensions »*, 19 décembre 2012.

7. En Angleterre, en moyenne un cinquième du revenu des femmes est composé de prestations d'aides sociales et d'exemptions de taxe en comparaison à un dixième pour les hommes. WDG, «A Gender Impact Assesment of the Coalition Government Budget», juin 2010.

8. Les femmes effectuent en moyenne 4 heures de travail domestique et de soins aux enfants, aux personnes âgées ou handicapées en plus que leurs homologues masculins. Voir Campanha feminista anti-austeritaria, «For an inclusion of gender perspective in a citizen audit to the public debt», Lisbonne, 19 janvier 2012. Cette inégalité dans l'emploi du temps est l'expression de la persistance des stéréotypes sexistes de l'«homme gagne-pain» et de la «femme au foyer».

9. Le travail domestique représente 33% du PIB des pays membres de l'OCDE. Cf. Parlement européen, « *Les répercussions de la crise économique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur les droits des femmes* », résolution du 12 mars 2013.

10. *Op. Cit.* 11. Ibid.

« Haro sur la faune sauvage ! »

Jean Marc Serekian¹, médecin,

Dans « *les animaux malades de la peste* » Jean de la Fontaine montrait comment une société hiérarchisée conjurait ses problèmes sans égratigner le moindre des privilèges des classes supérieures. Face à la peste « *un mal qui répand la terreur* » ce fut un âne qui fit l'unanimité contre lui. Reconnu coupable d'un crime abominable, les clercs réunis le rendirent responsable de la peste devant le roi. « *Manger l'herbe d'autrui quel crime abominable !* » La morale de la fable, ne dit pas comment les clercs ont sauvé statu quo des privilèges en désignant un bouc émissaire ; elle énonce seulement l'arbitraire de classe du pouvoir dans les délibérations de justice « *selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* ».



La fable fut rejouée en France avec les mêmes acteurs grands clercs dans le « *Grenelle de l'environnement* ». Face à la crise environnementale, face aux multiples pollutions de l'air de l'eau, face au télescopage des crises sanitaires avec la découverte des « *perturbateurs endocriniens* », face à la tyrannie de la « *malbouffe* », face aux effets dévastateurs de l'invasion automobile et à la menace du dérèglement climatique... bref face aux multiples pestes mortifères de la civilisation industrielle, dans l'Anthropocène bien sonné avec sa sixième extinction des espèces, les clercs experts ont à nouveau conforté le statu quo des privilèges. Les incendiaires fossiles et nucléaires, les pollueurs en tous genres ne furent pas le moins du monde inquiétés. Confirmés dans leur privilège, les Érostrate modernes, hommes de main ou de paille des transnationales, pouvaient continuer à vaquer à leurs affaires et à bénéficier de « *subventions à la pollution* » pour leurs « *grands projets inutiles imposés* »... On avait là révélé dans sa morgue séculaire la République française des privilèges, avec en point d'orgue la sentence du roi rappelant la loi : « *L'environnement ça commence à bien faire.* »

Une France assiégé par la biodiversité

La suite de la farce caricaturait la fable. Parmi les experts réunis lors ce concile de Paris, un « *élu du peuple* », Pierre Lang député de la Moselle missionné par le ministre de l'écologie dû trancher le sort à réserver à la faune sauvage. En 2009 lors de la « *table ronde chasse* » il faisait part de ses recherches et ses découvertes. « *Des crimes abominables monsieur le ministre !* », l'origine de bien des maux qui nous accablent se trouverait dans la faune sauvage. Son rapport sur la « *notion d'espèce nuisible* » fit l'effet d'une bombe dans le Landernau naturaliste. Décrivant une France assiégée par une biodiversité menaçante, le député insistait sur « *l'urgence de l'action* ». Les écolos non prévenus furent médusés. Ils assistaient avec ce rapport à une véritable contre-révolution copernicienne remettant en cause sur le plan conceptuel toutes les avancées en matière de protection de la nature obtenues depuis les années 1970. Loin de cibler les pestes industrielles définissant l'Anthropocène ce furent les espèces de la faune sauvage qui se retrouvèrent désignées coupables. Certaines auraient même abusivement

profité des lois de protection, d'après le député. Comble de la déraison des clercs, le rapport tombait au moment le plus fort de la prise de conscience sur l'accélération de la sixième extinction. Tout était remis en cause, le monde se remettait à tourner autour de l'homme, mais attention plus n'importe quel homme : le chasseur français devenait l'homme de la situation et fut mis en « *posture de gestionnaire* » des lois de la nature.

La criminalisation moderne des pauvres

On connaît la criminalisation des pauvres dans le développement du capitalisme. Elle est inscrite dans les codes... Une vieille formule de l'école de la magistrature exprime de manière pragmatique l'esprit des lois : « *Le code civil est fait pour permettre aux riches de voler les pauvres, le code pénal pour interdire aux pauvres de voler les riches.* » Arthur Koestler rappelait à propos de la Peine de mort la modernité industrielle du « *Code sanglant* » de l'Angleterre victorienne (1837 1901). Aux États-Unis, la criminalisation des pauvres, *suite page 18*



résume l'histoire du pays depuis la Guerre d'Indépendance. Le progrès l'a démocratisé en la généralisant. Il n'y a plus de ségrégation raciale ; après les indiens et les noirs, les impératifs du développement économique ont imposé de criminaliser tous les pauvres sans discrimination. Le Législateur désormais guidé par l'obsession sécuritaire doit recruter une clientèle nombreuse de pensionnaires à l'industrie pénitentiaire privatisée en pleine expansion... Les moyens techniques et les investisseurs sont performants et suffisants pour étendre à l'infini cette nouvelle grande industrie très lucrative... Peut mieux faire... même si déjà 1 % de la population américaine séjourne en centre de détention High Tech. Comme dirait Gunther Anders : du fait de « l'histoire frénétique de la technique ; les prisons sont désormais affamés de pensionnaires. »

La France n'est pas en reste en matière de criminalisation des pauvres, mais, remarquable en Europe, elle innove encore dans un domaine d'exception culturelle.

Criminalisation générale de la faune sauvage

Y-a-t'il plus responsable et coupable de « crimes abominables » que l'âne de la fable ou que les misérables dans une République des privilèges ? La réponse est difficile pour le commun des mortels mais le député missionné répondit sans hésitation par l'affirmative. Au beau milieu de la sixième extinction des espèces, la faune sauvage de nos campagnes se retrouve projetée dans la tourmente des jugements de cour. Le député dans son

nouveau paradigme définit et caractérise une délinquance animale. Découvrant des interférences fautives de la faune sauvage, « nuisibles » aux activités économiques, il préconise pour les réprimer de libérer la « notion de nuisible » et de l'étendre sans entrave à toutes les espèces.

Armé d'une rhétorique scientifique il est parti en croisade contre le « manichéisme » des anciennes lois de protection de la nature. Son objectif d'en finir avec la notion « trop rigide » d'espèces protégées fut entendu et suivi bien au-delà de son camp politique. Éclairée par ces pensées visionnaires, la « gauche rose verte » arrivée au pouvoir en mai 2012 s'empressa comme les clercs de la fable de crier « *haro sur la faune sauvage* ». L'arrêté du 2 août 2012 fixant la liste et les modalités de destruction des espèces classées nuisibles tapait fort non seulement sur la faune sauvage mais aussi sur le moral des associations naturalistes. Premier acte d'un Code sanglant, il ne laissait présager rien de bon pour la suite...

Vous devez en entendre parler, le loup, animal protégé en Europe, immigré clandestin sans papier en France, coupable de « crimes abominables » cher les Panurges de la PAC, est aujourd'hui dans tourmente des jugements de cour. Il fait les frais du nouveau paradigme. Le quatrième ministre du quinquennat le propose comme espèce chassable, de protégée il devient gibier en vu de l'éradiquer une seconde fois. On lui reproche haut et fort de mettre en péril l'industrie de la « bidoche »... Parce qu'il croque quelques moutons dans les troupeaux laissés à l'abandon... Avant lui il y a eu le Cormoran pour les poissons des étangs. Rappelons que ces deux espèces, furent pourchassées sans retenue durant des décennies. Au seuil de leur disparition d'Europe occidentale ils avaient acquis le statut d'espèce protégée. Aujourd'hui en France pays d'exception culturelle mortifère, les deux bêtes sont dans le collimateur du législateur et mises en ligne de mire des chasseurs grands bénéficiaires du nouveau paradigme...

Avant le nouveau paradigme de Pierre Lang

Vous ne les connaissez probablement pas dans leur statut de nuisible, mais le Législateur grand clerc peaufine ses lois scélérates pour les éradiquer selon de droit. Une douzaine d'espèce de la faune

autochtone sont classés « nuisibles » indésirables dans le royaume de France. Citadin, vous ne les verrez peut-être jamais et si l'on vous demande d'en citer quelques-uns vous serez bien embêtés même si vous connaissez forcément leur nom.

Avant le nouveau paradigme la liste des nuisibles était restrictive et le combat des naturalistes réussissait parfois à retirer une espèce des condamnés à l'éradication. Au groupe des espèces autochtones : Renard, martre, fouine, belette, sanglier, lapin de garenne, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet, pigeon ramier, geai des chênes, il faut ajouter les descendants des anciennes victimes de la traite des peaux. Espèces allochtones échappées des élevages, elles se sont acclimatés : Chien viverrin, canidé originaire de Chine, raton laveur procyonidé venant d'Amérique du nord, ragondin rongeur importé d'Amérique du sud... Ces espèces « coupables de crimes abominables » aux yeux du Législateur peuvent être chassées en dehors des périodes de chasse et bien souvent toute l'année, on entre dans une logique génocidaire ludique pour les forcenés de ces chasses d'éradication. Les ravages des pestes industrielles sur les écosystèmes restent peccadilles pour le Législateur en regard des crimes de lèse-propriété et lèse-majesté caractérisés en droit attribuable à la faune sauvage. « *Haro sur le bouquetin* » « *Haro sur le blaireau* » « *Haro sur le loup* » tous coupables de « crimes abominables » dans la France des Panurges de la PAC...

Loin d'être rebuté par les montagnes de déchets et la croissance incontrôlée des pollutions, loin d'être effrayé par la dégradation accélérée des conditions de vie sur terre liée aux pesticides « perturbateurs endocriniens » et aux proliférations des pestes industrielles, définissant l'Anthropocène, La Cour de la République imperturbable légifère encore pour sécuriser les privilèges des firmes industrielles. Abusant de son statut de « suzerain de tous les animaux » elle réécrit un Code sanglant et s'écrie « haro sur la faune sauvage »...

Comme la criminalisation des pauvres s'impose pour assouvir en outre l'industrie pénitentiaire assoiffée de pensionnaires la criminalisation de la faune sauvage alimente en trophée les chasseurs affamés d'espèces à tuer. □

Le danger des nanotechnologies

Entretien avec Roger Lenglet

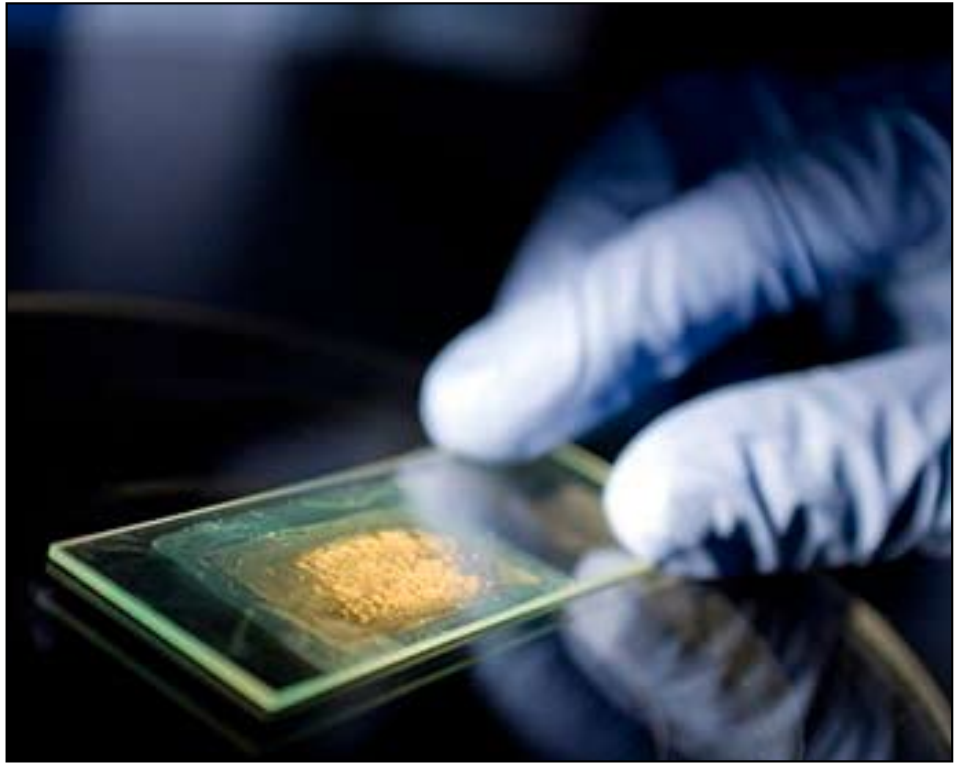
Propos recueillis par Paul Ariès

Les Zindigné(e)s : Vous publiez une véritable enquête sur les nanotechnologies. Les lecteurs des Zindigné(e)s connaissent assez bien ce sujet puisque nous les avons alerté à plusieurs reprises notamment dans notre N° spécial sur l'anthropocène et le transhumanisme. Votre ouvrage a le grand mérite de rendre compréhensibles des notions que la techno-science et les industriels préfèrent rendre opaques. S'agit-il véritablement d'une révolution scientifique et technique ?

Roger Lenglet : Oui mais les industriels et leurs lobbyistes veulent faire croire qu'elle est toute récente et qu'elle justifie les colossales aides publiques que les Etats leur allouent. Les techniques de production et de spécification physiques et chimiques des particules de dimension nanométriques évoluent sans cesse depuis les années 1960. Le mot « nanotechnologies », forgé par un professeur japonais en 1974, a été utilisé par les firmes multinationales au milieu des années 1980 pour faire rêver l'opinion, les dirigeants et les investisseurs sur le potentiel de ces technologies. Je retrace dans ce livre les opérations de lobbying qu'ils ont menées pour parvenir à ce résultat.

Les Zindigné(e)s : Vous dénoncez avec brio la confusion que les lobbies entretiennent sur les particules ultra-fines et les nanoparticules. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Roger Lenglet : Oui, les lobbies industriels mènent une guerre des mots et des définitions qui, selon les avantages qu'ils veulent obtenir sur le plan législatif, économique et préventif, leur font dire des choses contradictoires. Ils soutiennent, par exemple, que les nanoparticules sont la même chose que les particules ultra-fines (pufs), quand ils déclarent que les nanos existent depuis l'aube des temps, qu'elles sont naturelles et que l'humanité



y a survécu. Par contre, ils disent que les nanoparticules sont différentes des pufs quand ils réclament les subventions ou lorsqu'ils prétendent qu'on ne sait rien de la toxicité des nanoparticules en disant qu'elles sont trop récentes pour avoir été étudiées. Alors que la toxicité des pufs (de dimension nanométrique) est connue depuis assez longtemps et aurait dû interdire de mettre les nanos sur le marché par prévention et obliger les industriels à les tester de près. Ce confusionnisme est inadmissible, il faudrait le sanctionner, mais personne n'ose s'y atteler.

Les Zindigné(e)s : Quels sont les principaux acteurs de la révolution nanotechnologique ? Vous parlez des industriels, des militaires mais aussi du rôle des agences de conseil.

Roger Lenglet : Ces différents acteurs avancent ensemble. Les décideurs militaires et les industries de l'armement, aujourd'hui très nombreuses grâce à la course aux nanos, jouent un rôle considérable. Ils sont servis par les agences, depuis les années 1980, qui ne cessent de faire peur aux gouvernements en leur répétant que

les armées investissant le plus dans les nanos seront les plus puissantes. Comme je l'explique, même les armes chimiques (que les conventions interdisent) deviennent des armes nano-chimiques, bien plus redoutables. Pour ne pas parler des missiles que les nanos rendent plus pénétrants et des bombes beaucoup plus explosives. Les chercheurs et les institutions prônant le développement des nanos et minimisant les risques sont aussi des acteurs qui, hélas, sont complètement en conflit d'intérêt, notamment dans la course aux brevets, aux retours sur investissements et aux subventions.

Les Zindigné(e)s : Quels sont aujourd'hui les principaux domaines d'application civils et militaires ?

Roger Lenglet : Pour les domaines militaires, il faut ajouter aux armes que les je viens de signaler le renforcement des alliages composant les avions, les chars, les canons... Les armures plus souples, plus résistantes, plus légères et diagnostiquant les lésions... Les nanos permettent de poursuivre la miniaturisation des systèmes informatiques

suite page 20

et leur intégration dans l'équipement du soldat. Pour ne pas parler des recherches sur l'interface entre le cerveau du militaire, l'ordinateur et les robots envoyés sur le terrain. Quant aux applications civiles, elles vont de l'agroalimentaire à la construction automobile, en passant par la cosmétique, le textile, les jouets, le bâtiment, les appareils ménagers, la plasturgie, le médicament, la chimie bien sûr... Ces applications sont devenues si nombreuses que même les autorités ne suivent plus et sont incapables d'en assurer la traçabilité. Même la déclaration obligatoire initiée par la France en 2013, que les lobbies ont longtemps retardée, échoue à en dresser un inventaire complet.

Les Zindigné(e)s : Que peut-on redouter pour les prochaines décennies ?

Roger Lenglet : Les problèmes graves se posent dès aujourd'hui. D'ores et déjà, cette carence de la traçabilité des nanos dissimule la diffusion des menaces, aussi bien au niveau de la production qu'à celui de la transformation, de la commercialisation, des usages et des résidus. C'est un pur scandale d'en avoir mis dans les aliments, sans recul, en prenant les consommateurs pour cobayes. De même, les pneus qui contiennent des nanotubes de carbone et les vêtements qui intègrent du nano-argent, par exemple, relarguent des nano-poussières dont la toxicité est déjà documentée.

Ce que l'on savait déjà sur les pufs, comme les particules diesel notamment, auraient dû entraîner une politique de prévention draconienne, mais au lieu de cela, les industriels ont obtenu des complaisances et littéralement paralysé les autorités. On est revenu à la préhistoire de la prévention. Les faibles doses absorbées dès à présent préparent, je le crains, un grand désenchantement. C'est aujourd'hui qu'il faut intervenir, on a déjà perdu trop de temps. Mais les lobbies industriels continuent de freiner des quatre fers pour s'assurer des profits colossaux à court terme.

Les Zindigné(e)s : Quelles sont les grands dangers qui vous autorisent à parler de nano-toxiques ?

Roger Lenglet : Les substances classiques dont on connaissait déjà le danger (par exemple, les sels d'aluminium qui sont de puissants neurotoxiques, ou l'argent qui

est un biocide) voient en général leur toxicité très amplifiée quand elles sont produites sous forme de nanos. Leur taille minuscule multiplie la surface de contact et les échanges physico-chimiques avec les cellules. Elle leur permet aussi de traverser plus facilement les barrières organiques protégeant le cerveau et les différents organes. Elles parviennent même à se loger dans les cellules dont elles pénètrent souvent aussi le noyau qui contient notre ADN. Autre problème : les nanos sont aussi conçues fréquemment pour durer plus longtemps et pour avoir une charge électromagnétique supérieure. Résultat, en étant moins solubles et plus réactives et que leur version classique, beaucoup de nanos sont mutagènes, cancérigènes et redoutables pour les neurones. Cela fait beaucoup !

Le danger s'aggrave en considérant les nanoparticules les plus commercialisées. Par exemple les nanotubes de carbone et le nano-argent, qu'on trouve maintenant presque partout. Les toxicologues ont démontré que les nanotubes de carbone ont souvent des effets cancérigènes comparables aux fibres d'amiante et que le nano-argent est délétère pour les cellules. J'ai répertorié les principales nanos dans mon livre, avec des tableaux rappelant pour chacune leurs effets toxiques, les références des principales études toxicologiques et les produits qui en contiennent. Il est grand temps d'appeler un chat un chat et d'utiliser les mots qui fâchent : les nanos sont le plus souvent des toxiques du fait même de leur taille et de leurs spécifications les plus fréquentes.

Les Zindigné(e)s : Existe-il des lanceurs d'alertes au sein même de la communauté scientifique ?

Roger Lenglet : Le mot lanceurs d'alerte est mal adapté car les scientifiques qui tirent l'alarme se trouvent dans les secteurs où ils ont encore une relative liberté pour le faire. C'est le cas des toxicologues travaillant dans le secteur public, pour ce qu'il en reste. La toxicologie française est sinistrée de ce point de vue. Ceux qui restent aujourd'hui sans liens d'intérêt avec les industries sont devenus rarissimes. C'est essentiellement à l'international qu'il faut se tourner pour trouver des toxicologues qui testent librement les nanos et publient dans des revues indépendantes et réputées pour leur sérieux. Cela dit, si l'on ne se



laisse pas endormir par les contorsions et la langue de bois qui affectent souvent les rapports des agences de sécurité sanitaire comme l'ANSES et d'autres, on y trouve de véritables alertes et des demandes urgentes d'application de mesures de prévention et même du principe de précaution, ce principe de précaution que les industriels rêvent encore d'éliminer de la Constitution, tout comme leurs think tanks. Même la Commission Attali pour la libération de la croissance a demandé sa suppression, au nom du développement économique.

Alors que le principe de précaution, s'il avait été appliqué dès le début, aurait créé une situation saine et durable aussi bien pour la population que pour les industries. Le désastre économique liée à la précipitation arrivera tôt ou tard : nous allons tout droit vers des interdictions globales du fait qu'en disséminant les nanos partout, l'épidémiologie ne permettra pas de distinguer entre elles, tout comme l'absence de traçabilité. On se retrouvera

dans la situation qui a conduit à interdire l'amiante, qui n'était plus gérable en termes de plans de prévention quotidien. Quand un produit toxique est partout et qu'on ne le voit pas, il est impossible de faire autrement que de l'interdire. D'ailleurs, la direction de l'ANSE préconise déjà l'interdiction du nano-argent dans les vêtements. Ces nanoparticules pénètrent en effet à travers l'épiderme et se retrouvent aussi en grand nombre dans les eaux après leur lavage, alors qu'elles sont nocives pour la faune aquatique.

Les Zindigné(e)s : Que répondre à ceux qui disent que les nanos sont la meilleure réponse aux pollutions et à l'effondrement du climat en remplaçant les substances classiques par des nanomatériaux ?

Roger Lenglet : Les arguments pour nous vendre les nanos sont exactement les mêmes que ceux qui ont servi à nous vendre le nucléaire. Ce sont les arguments environnementaux, économiques et militaires. Sur le versant environnemental, le moins qu'on puisse dire est que Tchernobyl, Fukushima et la dissémination des déchets radioactifs ont mis à mal l'idée que c'était une solution contre les pollutions. On nous promettait un miracle économique, l'évitement de la crise et du chômage... Or, cela nous aura coûté très cher et le poids sur le budget public se fera encore très longtemps sentir. L'indépendance militaire ? Nous avons rejoint l'OTAN et nous n'osons même plus nous rebeller contre l'espionnage américain ni même accueillir Snowden. On promotionne les nanos exactement de la même manière, en façonnant un consensus autour de l'idée que c'est le Progrès et qu'il est donc inévitable et même souhaitable, sans véritable débat public. Autre promesse qui sert à nous vendre les nanos depuis des années : l'argument médical. Or, les effets secondaires des nanos sont bien plus insidieux que prévu et les rendent bien plus délicates à manier, moins prometteuses à moyen terme que ne l'espéraient les firmes pharmaceutiques, lesquelles ont déjà ramassé de gros financements de l'Etat. Quant à leur usage comme adjuvant pour les vaccins (nano-aluminium), ils laissent redouter une plus grande neurotoxicité.

Les Zindigné(e)s : Quels conseils donner aux citoyens dès lors que vous estimez que la mention des nanos sur

les étiquettes est insuffisante pour préserver au mieux sa santé et celle des autres ?

Roger Lenglet : Pour le moment, l'étiquetage ne va arriver que pour les aliments et les cosmétiques. On sait aussi que les industriels ont demandé des dérogations pour certaines nanos et qu'ils déclarent parfois ne pas avoir de certitude sur les nanos qui pourraient être intégrées dans certaines matières premières par leurs fournisseurs « à leur insu ». Disons globalement, qu'il faut préférer les produits que vous préparez vous-mêmes ou dont le cahier des charges, comme le bio, interdit déjà les substances toxiques classiques. Préférez également les petits producteurs que vous connaissez et les circuits courts. De même cuisiner soi-même à partir de produits frais et naturels permet d'éviter les nanos. Pour l'essentiel, il faut éviter les produits qui présentent des performances inédites : aliments trop colorés ou aux propriétés surprenantes (poudres de chocolat anti-agglomérantes, sauces ou desserts hyperfluides, etc.), cosmétiques ultra-protecteurs ou hyper-pénétrants... Pour les autres secteurs, il faut fuir les articles qui accomplissent des « miracles » : chaussettes et couches antibactériennes, sous-vêtements autonettoyants, revêtements anti-rayures, réfrigérateurs anti-moisissures, bétons anti-tout...

Les Zindigné(e)s : Vous écrivez que les grands assureurs seraient très méfiants face aux nanos.

Roger Lenglet : Ils le sont, en effet. Mon enquête m'a amené à examiner leurs rapports à ce sujet. Ils se montrent très réticents pour assurer les industriels impliqués. Les grandes assurances, et a fortiori les compagnies de réassurance (qui assurent les assureurs eux-mêmes) sont bien placées pour estimer le risque en prenant en compte les études toxicologiques sérieuses plutôt que de se fier aux lobbyistes et aux investisseurs qui veulent nous rassurer à tout prix. Calculer les risques, c'est le métier des assureurs et il est souvent instructif de les observer. Ils ont fait beaucoup de progrès dans la définition des polices d'assurance depuis l'affaire de l'amiante...

Les Zindigné(e)s : Le rapport de l'AFSSA vous semble-t-il une bonne base de réflexion ?

Roger Lenglet : Il est intéressant, bien qu'il arrive avec un certain retard. Mais il faut lire aussi ceux de l'ANSES et d'autres organismes, tel l'OMS. Personnellement, je préconise aussi de lire directement des études scientifiques citées dans ces rapports car il arrive fréquemment que les rapports de synthèse des institutions présentent leurs conclusions ou leurs alarmes de manière un peu adoucie. En ce qui me concerne, j'ai lu également des rapports rédigés par des services sanitaires d'autres pays, pour les comparer. Les différences sont très instructives.

Les Zindigné(e)s : Que pensez-vous de la position de l'association Pièces et Main d'œuvre qui a perturbé les débats en France sur les nanos ?

Roger Lenglet : Il s'agissait de faux débats, organisés à l'initiative des autorités après avoir laissé les industriels nous envahir avec les nanos, pour nous mettre devant le fait accompli et fabriquer ensuite un consensus. Je donne entièrement raison à cette association et j'admire même ces militants qui ont dénoncé le subterfuge. Leurs publications à l'appui de cette démarche et leurs analyses sont d'ailleurs remarquables. Ils pointent avec beaucoup de lucidité les enjeux éthiques et politiques des nanotechnologies dans notre société, et l'absence complète de démocratie en la matière. En y ajoutant l'absence de prévention, je peux dire que je n'ai jamais vu un pouvoir politique aussi complaisant avec le cynisme des multinationales qui, au nom de la concurrence internationale, a transgressé les règles de prudence les plus élémentaires. Il faut noter que ces firmes en question sont en fait les mêmes qui se présentent sur tous les continents pour ramasser les milliards d'aides versés par les Etats, à l'heure où l'on nous répète qu'il faut réduire les dépenses publique...

Face à cette attitude tout bonnement criminelle, les citoyens et leurs associations doivent se mobiliser, aussi bien à travers leurs choix en tant que consommateurs et en multipliant les actions, sans oublier d'intervenir auprès des élus. Par ailleurs, même si c'est un pari qui peut paraître fou, les associations doivent agir pour mettre en place une convention mondiale comme celle qui a été prise récemment, sous l'égide de l'ONU, contraignant tous les pays à interdire les usages du mercure d'ici 2020. □

Comment on escamote la mémoire des irradiés en Polynésie française

Christine Bergé*

L'histoire des essais nucléaires français est une plaie sale que l'Etat ne parviendra pas à guérir tant que le déni empêchera la reconnaissance des dommages subis par des centaines de milliers de civils et militaires, ainsi que par leur descendance.

En Algérie comme en Polynésie française, les lieux, n'ont jamais été décontaminés sérieusement. C'est seulement le 5 janvier 2010 que la loi Morin fut votée pour indemniser les victimes des essais qui avaient commencé à défendre leurs droits notamment au sein de l'AVEN (Association des Victimes des Essais Nucléaires). Une mesure qui s'illustre comme « *l'indigne bérithière de l'esprit et de la lettre des lois de réparations des accidents du travail, écrit Christiane Taubira, mais qui est pourtant la première capitulation de l'Etat* »¹. Aujourd'hui le scandale s'installe autour de la tentative de Gaston Flosse pour éliminer le mémorial aux irradiés qu'Oscar Temaru avait fait installer à Papeete au cours de son mandat. Revenons sur ce sombre épisode d'histoire de France.

La France récalcitrante depuis le début

En 1963 fut signé le Traité international d'interdiction des essais nucléaires atmosphériques. Le gouvernement français poursuivit cependant ses essais en Algérie puis en Polynésie : le 2 juillet 1966 la bombe éclata dans le ciel au-dessus de Moruroa. Essais atmosphériques et souterrains se produisirent jusqu'à ce que, sous la pression d'une campagne de protestation civique et diplomatique, le gouvernement se vit contraint en 1974 de cesser les essais atmosphériques extrêmement contaminants (46 au total, à Moruroa et Fangataufa). De 1975 à 1996, 147 essais souterrains ont également contaminé les sols et les eaux des lagons des deux atolls. La France ignore le Traité de Rarotonga qui déclarait le Pacifique Sud zone « dénucléarisée ». Le



moratoire établi par François Mitterand (avril 1992) fut rompu par Jacques Chirac qui dès son élection fit reprendre les essais, au nombre de 6, jusqu'en janvier 1996. Puis la France se rangea aux injonctions du traité de Rarotonga, ainsi qu'à celui de l'interdiction complète des essais.

L'Etat français, ayant même pris d'assaut les bateaux-émisaires de Greenpeace (dont en 1985 le sabotage du Rainbow Warrior), a continué une autre guerre. Pendant que le gouvernement américain entreprenait des actions pour réparer les conséquences de leurs essais (suivi sanitaire, recherche des moyens d'indemnisation des victimes), le gouvernement français persévérait dans le déni. Si les USA ont en 1993 déclassifié leurs archives et formé le Nuclear Claims Tribunal pour accueillir les revendications des victimes et tenter de réhabiliter les terres spoliées, la France a gardé ses archives sous le sceau du secret et propagé le mythe ridicule des « essais propres ».

En 1996 s'est développé le réseau Solidarité Europe-Pacifique, approchant les populations polynésiennes pour recueillir des témoignages. L'enquête, conduite par deux sociologues hollandais, Pieter de Vries et Han Seur, fit relai entre l'action des églises protestantes et celle de Bruno Barrillot en tant qu'expert du CDRPC². La publication de cette enquête (août

1997) suivait de près l'anniversaire des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki. Un mouvement de solidarité internationale rassemble désormais les populations victimes des essais et des bombes nucléaires (Australie, Algérie, Japon, Nouvelle-Zélande, Polynésie, USA). L'Etat français trouvant face à lui un défenseur de ces victimes en la personne d'Oscar Temaru, à la tête du parti polynésien Tavini Huiraatira, a tenté de destabiliser ses actions. Sur la même ligne, en 2002 le Consulat de France à Alger refusa d'accorder un visa de transit à Mohamed Benjebbar, ancien officier qui avait procédé à la liquidation des sites d'essais français en territoire saharien : Benjebbar, invité à un colloque organisé à Hiroshima sur les conséquences des essais en Algérie, dut faire étape à Moscou !³

En matière de suivi sanitaire, le déni français est de règle. Au temps des essais aériens, le navire militaire La Rance travaillait pour le Service Mixte de Contrôle Radiologique : il faisait passer la population des atolls au spectromètre. Mais, comme en témoigna Jacques Melon, infirmier de bord, l'appareil était modifié de façon à diviser par trois le résultat de l'examen. Les fiches radiologiques rédigées étaient mensongères. Plus tard, l'Etat a tenté de discréditer le travail de médecins convaincus de la fausseté des "essais propres", comme Michel Brugière (Médecins du Monde), qui examinait les

adhérents de l'association polynésienne Moruroa e tatou (créée en 2001, la même année que l'AVEN). Pour contrer le travail du docteur Brugière, le ministère de la Défense demanda au médecin général Poirrier d'occuper le terrain. Associations et populations se sont heurtées à la main de fer des médecins militaires. Dès 2003, les anciens travailleurs des essais ainsi que les populations touchées engageaient des manifestations et des publications pour faire voter une loi d'indemnisation des victimes.

Territoires, heurts et malheurs pour la mémoire des irradiés

Des actions importantes se sont mises en place. C'est le 9 juin 2001, à la suite de l'appel lancé par le CDRPC établi à Lyon en 1984, que fut créée l'AVEN déclarée à la préfecture du Rhône. Dès 2004, Christiane Taubira, alors députée de Guyane, fit une proposition de loi sur le suivi sanitaire des essais nucléaires. En 2005, après la défaite de Gaston Flosse (UMP), son opposant Oscar Temaru devenu président de Polynésie a encouragé la création d'une Commission d'enquête de l'Assemblée du parlement local pour étudier les retombées radioactives sur les populations des atolls. Dans ce cadre, la revue *Damoclès* a publié un numéro traitant des importantes retombées radioactives sur l'île de Mangareva. Les médias témoignèrent de l'avancée de ces travaux, mais le Ministère de la Défense menaça de poursuites judiciaires les auteurs des recherches.

La même année, lorsque l'équipe de la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) s'engagea aux côtés de la Commission d'enquête de Polynésie, Paris décida d'interdire tout contact entre la CRIIRAD et le LESE (Laboratoire d'Etudes et de Surveillance de l'Environnement) rattaché à l'Institut de Recherche et Sécurité Nucléaire. En ce qui concerne les dossiers d'indemnisation des victimes, le gouvernement joue la montre. En janvier 2014, sur 843 dossiers déposés, 11 ont eu une issue favorable. Beaucoup de victimes meurent des suites de maladies radio-induites. La guerre se poursuit sur les territoires urbains. Avant la victoire d'Oscar Temaru aux présidentielles, une place centrale de Papeete, située face à la passe de la rade, était nommée « Place Jacques Chirac ». Aucun arrêté officiel n'avait établi

sa dénomination, et elle ne possédait pas de plaque nominale. En 2006, sur cette place rebaptisée « Place du 2 juillet 1966 », fut officiellement inauguré le mémorial aux victimes des essais nucléaires, en présence d'Oscar Temaru. Un mémorial conforme aux *paepae*, lieux de culte traditionnels polynésiens : sur un grand dallage de pierres volcaniques bordé de plaques arrachées au récif corallien, cinq blocs de lave verticaux représentent les cinq archipels de la Polynésie française. Le bloc principal, environ deux mètres de hauteur, représente Moruroa. Dressés parmi les pierres, trois unu : des sculptures d'un bois pérenne tout incrusté de nacre, réalisées par un artiste polynésien. Le premier unu représente Aldébaran, une étoile appartenant à la cosmologie traditionnelle : le tout-premier tir (2 juillet 1966) sous le nom d'Aldébaran occasionna de graves contaminations. Le deuxième unu représente les essais souterrains : une croix de lorraine dont la base s'enfonça et vint exploser dans le ventre de la terre-mère et engendra de mortelles irradiations. Le troisième unu reprend le thème des actions « *Vérité et justice pour les victimes des essais* ». Situé en bordure du lagon, le mémorial est un lieu de rassemblements selon le cérémonial traditionnel, avec les batteurs de pahu, les tambours marquisiens. Il reçoit la visite de milliers de touristes qui empruntent le chemin du site.

Pour le masquer, Gaston Flosse a fait déposer devant lui le 29 juin 2014 une large pierre volcanique d'environ 7 mètres de hauteur, offerte en hommage à Jacques Chirac. Quand on vient de la ville on ne voit plus le mémorial aux irradiés. Gaston Flosse a demandé qu'il soit ensuite déménagé dans une partie éloignée de la ville, pour y devenir invisible. Ces décisions inacceptables provoquent en Polynésie une juste colère. ☐

*Christine Bergé est philosophe, anthropologue, membre de l'OBSARM

1. Préface au livre de Bruno Barillot, *Histoire d'un combat*, OBSARM/CDRPC, Lyon 2010.

2. B. Barrillot était directeur du Centre de Documentation et de recherche sur la Paix et les Conflits, aujourd'hui siège de l'OBSARM (Observatoire des Armements).

3. Pour le détail de ces informations, cf le livre de B. Barrillot, op.cit., 2010.

Nouveautés

Marine Le Pen amène le pire



Bon de commande

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Je désire commander « Marine Le Pen amène le pire » au prix de 12 euros (+ 3 euros pour les frais de port)

Veuillez retourner ce bon de commande en joignant votre règlement à l'ordre de Golias BP 3045 - 69605 Villeurbanne cx. Pour la Belgique virement à l'ordre de Golias sarl, compte N° 435-3400801-61

Quelle politique en faveur du vélo ?

Nous croyons peu aux bons sentiments. Nous croyons davantage aux choix politiques pour changer la/de société. Entretien avec Frédéric Héram, économiste des transports à l'université de Lille 1, à l'occasion de la publication de son livre "Retour de la bicyclette" (éd. La découverte).

Les Zindigné(e)s : Comment expliquez les différences de pratique du vélo selon les pays et même les régions ? Vous montrez en effet que ce n'est pas un facteur avant tout géographique ou météorologique.

Frédéric Héram : Le vélo est en concurrence directe tout autant avec la voiture, les transports publics et les deux-roues motorisés qu'avec la marche ou autrefois le cheval. Il est de plus très exposé dans la circulation. Pour comprendre les différences de pratique, il faut d'abord décortiquer toutes ces rivalités entres modes. Ainsi, dans Paris intra muros, le métro est un concurrent redoutable. Dans nombre de villes néerlandaises où les transports publics sont peu développés et la voiture assez contrainte, le vélo a au contraire toutes ses chances. Dans les villes moyennes françaises où les automobilistes font à peu près ce qu'ils veulent, roulent et stationnent n'importe où, il ne fait pas bon s'aventurer à vélo dans les rues ou même à pied.

Ensuite, dans chaque pays, chaque ville et même chaque quartier, l'équilibre entre les divers modes de déplacement se construit au fil de l'histoire de façon parfois fortuite ou au contraire volontaire : des différences s'installent puis évoluent assez lentement. Par exemple, les Pays-Bas sont restés neutres pendant la première guerre mondiale et se sont retrouvés soumis au blocus de l'Allemagne par le Royaume-Uni. Plus d'essence pour leurs premières

voitures et plus de vélos importés de l'étranger. Résultat, pendant que presque toute l'Europe fabriquait des armes, ils montaient leur propre industrie du cycle et construisaient des aménagements cyclables. Autre exemple, les pays qui ont une forte industrie automobile ont bien moins défendu la pratique du vélo que les autres. Moins connu, la France a été le premier constructeur mondial de deux-roues motorisés de 1954 à 1960 et, comme par hasard, elle n'a que très mollement encadré l'usage du cyclomoteur, au prix de l'effondrement de l'usage de la bicyclette et... de milliers d'adolescents morts sur les routes sur des mobs débridées. En France, en 1960, il y a même eu plus de morts en deux-roues motorisé qu'en voiture. Dans les années 1970, nous étions le seul pays d'Europe à avoir plus de déplacements en deux-roues motorisé qu'à vélo.

Enfin, quand certaines pratiques de déplacement s'installent, elles finissent par être considérées comme des traits culturels, comme si elles avaient toujours existé.

Les Zindigné(e)s : Vous montrez que le vélo a été bourgeois avant de devenir populaire. S'agit-il simplement d'une application de la fameuse loi de Veblen ou d'une invention de nouvelles pratiques, bref quels sont les usages populaires du vélo face à ce qu'on pourrait nommer les usages bourgeois... Ne peut-on pas parler aujourd'hui d'usage bobo comme frein au retour du vélo populaire ?

Frédéric Héram : Lors des années 1860, l'achat coûteux des premiers vélocipèdes à pédales par la haute bourgeoisie et les princes de toute l'Europe correspondait certainement à une consommation ostentatoire. Mais dans les années 1890, après la mise au point de la bicyclette à coup de centaines de brevets, son achat répondait à un besoin de déplacement individuel plus facile, beaucoup moins coûteux que le cheval et bien plus souple que le chemin de fer ou le tramway, y compris de la part des femmes jusqu'ici cloîtrées à la maison.

Propos recueillis par Paul Ariès

Dans les années 1950-1980, l'accès à la voiture a été considéré comme une conquête du peuple, un progrès permettant enfin de se passer des contraintes du pédalage ou d'échapper aux intempéries. Aujourd'hui, pour les milieux les plus pauvres qui ont difficilement acquis une voiture ou qui n'ont qu'une voiture d'occasion bricolée, revenir au vélo, même comme complément, c'est déchoir. D'autant qu'ils ont souvent organisé désormais leur vie en fonction de l'automobile, en vivant en grande périphérie.

Les Zindigné(e)s : Existe-t-il toujours des freins économiques au retour du vélo populaire... Que pensez vous des systèmes de location type Vélib' ou de la quasi gratuité des services de prêt en d'entretien mis en place dans certaines villes ?

Frédéric Héram : Dans les milieux populaires, avant l'avènement de la mobylette puis de la voiture, le vélo était avant tout un mode de déplacement utilitaire, pas un jouet. Ou si l'aîné avait la chance d'en recevoir un, toute la fratrie l'utilisait ensuite. On se prêtait aussi les vélos entre familles, selon les besoins.

Depuis les années 1950, le prix d'achat moyen d'un vélo en nombre d'heures de travail nécessaires a été divisé par trois. Certes, aujourd'hui pour avoir un vélo de ville solide, il faut être prêt à dépenser au moins 300 à 400 Euros et non 150 ou 200 Euros comme le fait croire la grande distribution. C'est quand même 20 fois moins cher qu'une voiture low cost. Pour circuler en périphérie, où habite désormais plus de la moitié des Français, et franchir des distances significatives, il vaut mieux cependant avoir un vélo à assistance électrique (qui n'a pas grand chose à voir avec un deux-roues motorisé car la puissance est très limitée et qu'il faut continuer à pédaler). Et là, le prix est quand même d'au moins 1 500 Euros.

La solution des vélos en libre service est extrêmement coûteuse et n'aura jamais qu'un rôle limité aux centres-villes. Il



faut compter environ 4 000 Euros par an et par vélo, supporté essentiellement par le contribuable et non par la publicité comme on nous le fait croire, soit dix fois plus qu'un vélo en location longue durée. Cette dernière solution a beaucoup plus d'avenir : elle peut intéresser tous ceux qui veulent éviter de supporter les contraintes de l'entretien.

Les Zindigné(e)s : Vous dites que le vélo populaire a finalement accompagné et permis l'étalement urbain...

Frédéric Hérarn : La forme des villes a toujours été façonnée par les transports. La Rome antique était à la taille du piéton qui pouvait la traverser en une heure. L'agglomération parisienne est maintenant à la taille de l'automobiliste qui peut toujours la traverser en une heure. À l'époque du grand essor de la bicyclette, de la fin du XIX^e siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale, on a construit beaucoup de lotissements qu'on savait principalement accessibles à vélo. À l'avenir, quand la pénurie de ressources ne permettra plus à

chacun d'avoir une voiture individuelle, le vélo reprendra des couleurs et l'urbanisme s'y adaptera. Ce sera le cas des lotissements, mais aussi des commerces qui se rapprocheront des habitations et les employeurs se préoccuperont à nouveau de l'accès de leurs employés à leur travail. Des tendances que l'on commence déjà à percevoir aujourd'hui.

Les Zindigné(e)s : Quelles sont selon vous les priorités pour inventer une politique de ville cyclable ?

Frédéric Hérarn : Contrairement au sens commun, la priorité n'est pas de construire des aménagements cyclables. Le vélo étant surtout à la fois concurrencé et menacé par le trafic automobile, la modération de la circulation est la principale mesure à prendre. Il s'agit de généraliser les zones apaisées - zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes - partout où la vie locale domine, de façon à ce que tout le monde puisse cohabiter en sécurité à petite vitesse : dans les quartiers mais aussi dans les centres historiques et commerçants, y compris

sur les artères très vivantes. Ailleurs, sur les boulevards et avenues où la fonction circulation domine, la limitation à 50 km/h doit devenir la règle, et c'est là seulement que des aménagements cyclables s'imposent. Le stationnement automobile doit aussi être progressivement mieux encadré. Toutes ces mesures ralentissent le trafic automobile et favorise le report vers le vélo.

Tout cela n'a rien d'utopique. La modération de la circulation est une tendance lourde que l'on observe dans toute l'Europe et même dans le monde. Elle a commencé dans les pays et les régions les plus anciennement urbanisées : dès les années 1970 aux Pays-Bas, puis en Allemagne de l'ouest et aussi en Italie du Nord. Ce n'est donc pas une question de culture latine ou non des populations, mais plutôt de défense de l'urbanité. L'histoire des luttes pour libérer les villes de l'emprise de l'automobile reste à faire, mais quelques jalons sont connus.

Dès 1966, les Provos d'Amsterdam réclamaient des vélos à la place des autos en

suite page 26

mettant des bicyclettes blanches gratuites à la disposition de la population. En 1970, à la demande des habitants de Delft, les premières woonerven (cours urbaines) sont aménagées. La même année, Ferrare ferme son centre aux voitures, sauf aux résidents et commerçants. En 1971, l'association Stop de Kindermoord (halte au meurtre des enfants) réclame un encadrement du trafic automobile aux Pays-Bas. En 1972, le rapport du Club de Rome rappelle que nous vivons dans un monde fini. La crise de l'énergie de 1974 relance l'usage du vélo dans le monde entier. Partout, les manifestations cyclo-écologistes se multiplient et exigent la fin du tout automobile. Depuis lors, le mouvement n'a cessé de s'amplifier malgré diverses péripéties.

Les Zindigné(e)s : On sait que le FN a depuis longtemps pris position en faveur de la voiture contre les transports en commun, symbole de collectivisation... Existe-t-il une position historique des extrêmes droites sur le vélo ?

Frédéric Héram : Oui, elles n'ont rien contre l'usage de la bicyclette, tant que les cyclistes ne gênent pas les automobilistes. C'est pourquoi, il faut leur construire des aménagements cyclables pour qu'ils dégagent de la chaussée. Pas question que tout le monde cohabite à petite vitesse sur la même voie. C'est la position des nazis dans les années 1930. L'Allemagne va ainsi occuper sa jeunesse à construire des milliers de kilomètres de pistes cyclables avant guerre. Cela dit, la ségrégation des trafics pour favoriser l'usage de la voiture était une opinion largement répandue avant guerre, mais c'est sans doute l'Allemagne nazie qui a poussé la logique le plus loin.

Quant à la France qui dispose du plus dense réseau de petites routes de toute l'Europe, construit surtout au XIX^e siècle, elle mobilise toutes ces ressources pour tenter de maintenir en état ce réseau et a du mal à créer des aménagements cyclables.

Les Zindigné(e)s : Vous prenez position contre le port du casque pour les vélos en ville... Au-delà de ce problème que pensez du discours sécuritaire sur le vélo ?

Frédéric Héram : Non, je ne suis pas contre le port du casque pour les cyclistes en ville, je suis contre l'obligation du port du casque, ce qui est très différent. Si un

cycliste veut porter un casque, libre à lui ! En revanche, rendre ce geste obligatoire aurait un important effet pervers : celui de faire croire que « le vélo en ville, c'est dangereux » et de provoquer ainsi une désaffection pour le vélo. Ce n'est pas une vue de l'esprit : dans les rares pays qui ont instauré cette mesure, la pratique a baissé de 15 à 40 %.

Or, moins il y a de cyclistes, plus il sont en insécurité. On appelle cela « la sécurité par le nombre ». Ce résultat est très documenté : on constate qu'avec l'augmentation du nombre de cyclistes, le nombre d'accidents et de victimes n'augmente pas du tout aussi vite. Ce qui signifie que les automobilistes font vraisemblablement plus attention quand il y a plus de cyclistes et que les autorités les prennent aussi mieux en compte dans les aménagements. De fait, on constate qu'il est à peu près trois fois moins dangereux de faire du vélo aux Pays-Bas qu'en France.

Ce discours sécuritaire sur le vélo n'existe que dans les pays où il y a peu de cyclistes et il est surtout véhiculé par les automobilistes. Pour ces derniers, c'est évidemment une façon de se dédouaner en considérant les cyclistes comme les seuls responsables des accidents qui pourraient leur arriver, autrement dit de prendre les cyclistes pour des boucs émissaires. Toutes les minorités finissent toujours par être stigmatisées, par ignorance de ce qu'ils sont. Et à force d'être dominées, elles finissent elles-mêmes par accepter cette domination. Quand les cyclistes sont rares, ils se mettent à raser les voitures en stationnement au lieu de prendre toute leur place sur la chaussée.

Cela dit, le vélo est-il dangereux ? En ville, beaucoup moins qu'à la campagne, à cause des différences de vitesse entre les modes de déplacement. Mais même en ville, tout de même 7,7 fois plus qu'en voiture (du moins dans l'agglomération lyonnaise où on dispose de données très complètes et très fiables). Tout simplement parce que le cycliste est instable et qu'il n'a pas de carrosserie. En fait, dans 3 cas sur 4, le cycliste tombe tout seul et ce sont surtout les enfants peu expérimentés et les personnes âgées plus très habiles qui sont concernés.

Est-ce grave ? Pas du tout, car les bienfaits liés à l'activité physique que permet un usage régulier du vélo sont vingt fois

supérieurs au risque d'accident. Là encore, c'est un résultat bien documenté de la recherche. Ce qu'on appelle « le bilan de santé publique » du vélo lui est très favorable. Toutes les instances nationales et internationales qui travaillent sur ce sujet le reconnaissent aujourd'hui. L'inactivité physique est en train de devenir un grave problème de santé publique dans le monde. Et ce n'est pas qu'une question d'obésité croissante comme beaucoup le croient encore. De nombreuses maladies chroniques – diabète, maladies cardiovasculaires, hypertension, ostéoporose, certains cancers... – sont favorisées par la sédentarité. Bref, la pratique du vélo est un véritable médicament. Ne pas faire du vélo – ou tout autre activité physique régulière – est dangereux pour la santé.

Les Zindigné(e)s : Le concept d'écomobilité vous semble-t-il à même de résoudre la contradiction entre la défense de l'environnement et celle du droit au déplacement ?

Frédéric Héram : Si le droit au déplacement consiste à « pouvoir se déplacer avec le mode de son choix », comme l'affirme l'article 1 de la LOTI (loi d'orientation des transports intérieurs) de 1982, alors sûrement pas. Cette formulation voulait dire à l'époque qu'il ne fallait pas oublier les modes de déplacement autres que la voiture, mais elle est maladroite. Car si on assure à chacun cette liberté, la voiture gagne à tous les coups. Grâce à sa masse et à sa vitesse, c'est-à-dire à son énergie cinétique, elle s'impose toujours face aux plus faibles : on n'a jamais vu un piéton ou un cycliste renverser une voiture, on ne peut pas déplacer une voiture qui stationne malencontreusement sur un aménagement cyclable... Ce sont là les dures lois de la physique. C'est pourquoi, il est inévitable d'encadrer le trafic, c'est-à-dire le nombre et la vitesse des voitures, et de donner la priorité aux plus faibles : d'abord les piétons, puis les cyclistes, puis les transports publics et enfin les deux-roues motorisés et la voiture.

Assurer le droit au déplacement impose de hiérarchiser les modes et non pas de les mettre tous sur le même plan. L'écomobilité consiste alors à créer un système de transport écologique articulant tous les modes alternatifs à la voiture et qui peut devenir aussi efficace et beaucoup plus vertueux que le système automobile. □

Habitants du monde entier, résistons aux famines

Christian David

Le début de ce XXI^e siècle est marqué par de grandes famines mondialisées, décriées par de nombreux penseurs¹. 35 millions de personnes meurent chaque année de la faim, et près d'un milliard sont en permanence gravement sous-alimentés.

Ce ne sont pas les aléas météorologiques qui en sont la cause, contrairement aux famines du moyen-âge. Les pénuries alimentaires de notre monde actuel, sont provoquées par la main-mise de sociétés transcontinentales privées, qui dominent le marché mondial de l'alimentation, et en particulier de la semence.

Les politiques agricoles dictées par ces firmes (révolution verte, et le hold-up sur les semences, avec les OGM et les hybrides), sont un moyen d'affamer et de soumettre les peuples de notre monde à ces firmes. Les variétés d'OGM Terminator donnaient des graines stériles. Le paysan, ne pouvant pas les ressemer, était obligé d'acheter tous les ans de nouvelles semences, à des firmes transcontinentales comme Monsanto. La « bio » technologie Terminator fut abandonnée, mais on obtient les mêmes résultats avec la législation sur les brevets... Cette famine, faite de main d'homme, est un des « quatre cavaliers de l'apocalypse », permettant à la marchandisation de notre monde de se prolonger, malgré les contradictions qui menacent de faire éclater ce système².

Des paysans, venus de l'Inde et aussi d'Amérique Latine et d'Afrique, ont organisé une marche de protestation en Europe, l'été 1999, lors de la caravane intercontinentale. Ils ont dénoncé les ravages de l'agroindustrie mondialisée : confiscation de terres en Amérique du Sud, disparition de semences de ferme en Inde, remplacées par les OGM, incitation puis obligation d'utiliser les pesticides, que de nombreux paysans indiens ingèrent pour se suicider, une fois ruinés par l'agroindustrie...

Une telle barbarie fut mise au jour lors du passage de cette caravane intercontinentale, qui incita la résistance à s'amplifier en Europe. Après les premiers fauchages d'OGM à la fin du 20^{ème} siècle, la création du mouvement des faucheurs volontaires en 2003 donna une nouvelle impulsion aux luttes paysannes, en France mais en Europe et dans le monde, avec des mouvements de résistance paysanne articulés autour de Via Campesina (dont fait partie, en France, la Confédération Paysanne).

Mais on ne pouvait pas se contenter de détruire des cultures d'OGM, sans proposer des semis alternatifs, qui existent depuis les débuts de l'agriculture il y a près de 10 000 ans, et qui se sont très longtemps effectués par des échanges gratuits entre paysans et jardiniers. C'est pour (re)donner leur place à ces échanges gratuits à travers notre monde, que l'association Kokopelli fut créée en 1999. Les milliers de jardiniers membres de cette association, reproduisent souvent des semences dans leur jardin, les donnent ensuite à l'association, qui les redistribue à des paysans en Asie, Afrique, Amérique, permettant ainsi de contourner le monopole des OGM et des hybrides, mis en place dans ces continents. Il s'agit ainsi, de créer des banques de semences alternatives, à travers différents pays de notre monde.

La première décennie de ce XXI^e siècle, fut ainsi marquée par la résistance grandissante à ces « semences de la famine ». Mais cette décennie fut aussi une période de résistance à la confiscation des terres par les grandes firmes. La marche en 2007 lors de la campagne Janadesh lancée par le mouvement indien Ekta Parishad, fut emblématique.

Certes, les OGM et les hybrides sont toujours là en 2013, mais leur extension n'a pas atteint les objectifs que s'étaient fixés les grandes firmes semencières transcontinentales. De nombreux paysans restent sans terre, mais les luttes paysannes ont fait bouger les lignes. Et surtout, les négociations de l'OMC, machine à marchandiser l'agriculture, sont toujours bloquées depuis l'échec historique de Seattle en 1999.

Un bon moyen de faire connaître ces luttes est d'organiser des « semis désobéissants », comme cela se passe à Grigny (Rhône), tous les ans au printemps. Citons également les semis, menés par le collectif « semons la biodiversité », depuis le contre-sommet du gène en 2008, face au Grenelle.

Une opération « sème ta ZAD » vient d'avoir lieu près de Notre-Dame des Landes le week-end du 5 et 6 Octobre. 24 hectares furent mis en cultures par des opposants au projet d'aéroport, mobilisant une dizaine de tracteurs, pour semer des céréales. La lutte contre l'aéroport est aussi un combat contre la confiscation des terres par la firme Vinci. Il s'agit ainsi de laisser la terre aux paysans qui la cultivent, mais cette terre héberge aussi les militants anti-aéroport. Beaucoup d'entre eux logent dans les cabanes qu'ils ont construites, ce qui est aussi une action (au moins symbolique) de réappropriation populaire du logement, à une époque où les sans domicile fixe sont de plus en plus nombreux. Pendant que les villes européennes regorgent de SDF, certains d'entre eux, construisent de nouvelles formes de solidarité à Notre-Dame des Landes ou dans d'autres ZAD.

Ces mêmes ZAD favorisent une réappropriation populaire des questions écologiques et sociales, en s'inspirant parfois des « droits de la terre mère », après leur proclamation lors du sommet sur le climat à Cochabamba en 2010. La crise écologique et sociale appelle une déclaration universelle des droits de la nature, aux côtés de celle des droits de l'homme ou incluant cette dernière. En attendant, semons la désobéissance, et, coopérons pour nourrir tous les habitants de notre monde. □

1. Voir, par exemple, l'article de Jean Ziegler « *la famine, un scandale politique, pas une pénurie* » dans « le Sarkophage » n°30, 19 Mai/14 Juillet 2012

2. Susan George l'explique dans son ouvrage « le rapport Lugano », ed. Fayard, 2000

Élections européennes : entre rejet et consentement

Laurent Paillard, philosophe

Le score très bas de la gauche aux élections européennes est une occasion de s'interroger sur ce qu'est le consentement au pouvoir.

Si l'on exclut du décompte le parti socialiste, que Frédéric Lordon appelle opportunément la « *droite complexée* »¹, alors l'addition est très modeste puisque même en comptant Europe Écologie Les Verts, dont l'ancrage à gauche est problématique, on reste assez significativement sous les 20 %. Faut-il y voir un vote de consentement au néolibéralisme, ou s'appuyer sur l'abstention et le vote FN pour dire que c'est un vote de rejet ?

Les causes le plus souvent invoquées pour expliquer cette déroute sont bien sûr pertinentes : pour le Front de Gauche, la séquence municipale et l'ambiguïté du PCF ont pesé lourd. Les déséquilibres constatés par le CSA dans les temps de parole n'ont pas aidé. Enfin, le parti pris éditorial général inconditionnellement en faveur du capital couronne un tableau dans lequel les valeurs de gauche sont particulièrement difficiles à porter.

Sans mettre en cause ces explications, on peut remarquer qu'elles tombent de façon excessive dans l'idée que la politique se réduit à une question de communication. Or, c'est justement cet angle d'attaque qui caractérise le jeu politique en tant qu'il est l'expression du capitalisme. Dans la mesure où il se déploie sur le fond d'un accord idéologique profond consacrant le marché comme principe unique d'organisation sociale, le faux débat PS-UMP se limite en effet à un jeu de postures. Il n'y a eu aucun débat entre ces deux formations sur la dimension politique de l'Euro, par exemple. De son côté, le FN fait mine de sortir du cadre en dénonçant les deux premiers, mais une lecture attentive de son programme montre qu'il ne remet nullement en cause la mainmise du capital sur les relations sociales. Si l'on prend le même exemple, lorsqu'il dénonce la monnaie unique, c'est pour ne pas remettre en question l'indépendance de la banque centrale, ce

qui constitue une imposture. Ce point étant esquissé, examinons l'idée selon laquelle le vote du 25 mai serait un vote de rejet. Si l'on additionne l'abstention massive, le FN, Nouvelle Donne, et même pour une bonne part EELV qui a du mal à décider entre capitalisme vert et écologie politique, on peut dire qu'une grande majorité de ceux qui n'ont pas voté pour l'UMP, le MODEM et le PS vit l'ordre économique et sociale dans la douleur. Mais est-ce vraiment un rejet ou au contraire un consentement mou ? La seconde hypothèse a pour elle le fait objectif que ces différents choix électoraux ont pour dénominateur commun le refus d'une réorganisation d'ampleur qui mettrait en cause le capital. Ajoutons que les électeurs font ces choix en connaissance de cause, comme le montre par exemple l'indifférence de l'électorat FN aux tête-à-queue programmatiques auxquels il se livre d'un scrutin à l'autre. C'est difficile à admettre, mais l'idée de la supériorité de la concurrence sur le partage – le tout organisé par le marché – est majoritaire, y compris chez les plus desservis par cette idée lorsqu'elle s'exprime sous la forme du rejet de l'étranger, échelon ultime de la compétition généralisée.

D'un côté, la défiance envers l'ordre social présent est massive : on vote volontiers pour le « changement maintenant », pour la « rupture », on s'abstient ou on vote FN, mais en même temps on consent à ce même ordre en ne votant pas pour ce qui pourrait permettre de le renverser. Comment faire la bascule ? C'est le problème qu'il faut résoudre.

Comment peut-il en être autrement, si des écologistes convaincus, c'est-à-dire des gens sincèrement inquiets des destructions irréversibles que nous infligeons à notre planète, ne trouvent rien de mieux que de faire du marché le moyen supposé de résoudre nos problèmes ? Mettons de côté les insultes et les procès d'intention : que nous dit le cas José Bové, sinon cette colonisation généralisée de l'imaginaire capitaliste y compris chez les plus récalcitrants ? Que nous dit Nouvelle Donne, sinon que la situation est insupportable mais qu'il ne faut surtout pas en changer ? Avec cela, on

fait 3 % en quelques mois, sans campagne militante, c'est-à-dire presque la moitié du score du Front de Gauche avec une campagne militante de terrain autrement plus active.

Il ne s'agit pas de tenir un discours démobilisateur, mais de prendre la mesure de ce que signifie changer l'ordre social. Pour faire court, le capitalisme se matérialise en chacun de nous par un rapport à tout ce qui fait notre quotidien le plus intime : notre alimentation, notre façon de nous loger, de nous déplacer, de travailler, notre rapport au sport, etc. Or tout cela, faisant partie de notre quotidien, nous paraît aller de soi. Un ordre établi n'est pas seulement une idéologie intellectualisée, mais aussi, et peut-être même surtout, une idéologie incorporée. Être de gauche, c'est donc par exemple imaginer que l'on puisse occuper l'espace de manière différente pour s'alimenter, se loger, se déplacer, produire, le tout de façon plus conviviale et moins individualiste. Or, pour tous ceux dont le corps est entièrement capté par les tentations consuméristes, passer du rejet de ce qui est au désir d'un autre possible est extrêmement difficile.

Nous touchons alors à un point crucial de ce qu'est la politique : le rapport à l'avenir. En effet, un présent, même vécu douloureusement par un corps social, reste une situation dont chacun fait l'expérience intime dans tous ses gestes quotidiens. Au contraire, en l'absence de caractérisation d'un futur déterminé, se projeter vers un avenir abstrait et incertain ne va pas de soi. Cette idée est d'autant moins mobilisatrice que, comme tout ordre établi, le capitalisme sait se doter d'un univers symbolique propre à saturer notre imaginaire de façon à se présenter sous un jour désirable. Cette remarque appelle à mobiliser deux éléments qui manquent souvent à la réflexion politique. Le premier est une interrogation sur nous-mêmes. Le second, qui en découle, concerne les limites d'une intellectualisation trop importante des questions idéologiques.

En premier lieu, et ce n'est pas une contradiction, nous sommes nombreux



à vouloir un monde dans lequel nos comportements quotidiens ne seraient plus désirables. Par exemple, mis à part quelques individus touchés par la grâce, nous trouvons pratique et parfois agréable la sur-utilisation que nous faisons de notre véhicule personnel. Nous devons donc nous demander si nous désirons vraiment un autre quotidien dans lequel il faudrait marcher quelques minutes pour rejoindre un transport en commun, et dans lequel l'espace serait organisé de manière à rendre le choix de l'automobile marginal. Comment savoir si nous ne sommes pas nous-mêmes des révolutionnaires abstraits comme il en existe tant ? Avons-nous vraiment fait notre deuil du fordisme ?

Le deuxième point, qui concerne le problème de l'intellectualisation excessive des questions idéologiques, est directement lié au premier car il concerne le rapport à soi de chaque électeur tel qu'il est

surdéterminé par l'univers symbolique propre au capitalisme. C'est ce point qui est d'ailleurs occulté par une critique des médias excessivement focalisée sur les éditocrates – effectivement insupportables – et détournée de ce fait des autres contenus (publicité, sport, émissions de divertissement et fictions). Il ne suffit pas de montrer que la voiture polluée, qu'elle cause des accidents et qu'elle allonge les temps de trajets pour contrer sa représentation publicitaire. Il faut aussi travailler concrètement sur des cartes de transports en commun possibles, sur les questions des horaires et des financements, faire des propositions d'urbanisme, etc. Plus généralement, c'est en proposant un programme qui part des questions les plus quotidiennes – ce que le PG appelle des « *radicalités concrètes* » – en remontant dans un second temps vers la question de leurs conditions de possibilité politique que la gauche peut tenter de s'adresser au rapport à soi de

chaque électeur. Opposer un programme d'éducation physique pour tous au sport professionnel, un plan de déploiement de la fibre optique aux inégalités induites par la privatisation des télécommunications, la gratuité à la captation des biens et services vitaux par quelques multinationales, etc.

Pour être optimiste sur la séquence électorale que nous venons de subir, il faut regarder en même temps les élections municipales et européennes. Là où la gauche a proposé un projet désirable, elle a su mobiliser d'abord ses militants, puis ses électeurs. Au contraire, elle s'est effondrée aux élections européennes car elle n'a pas pu transformer leurs enjeux en propositions concrètes pour le plus grand nombre, ce qui n'était pas facile compte tenu du contexte produit par ce scrutin. □

1. Frédéric Lordon, *La Malfaçon*, Les Liens qui Libèrent, 2014.

Cinq cents jours ? pour sauver la planète

Yann Fievet, économiste

Il nous reste cinq cents jours pour « sauver le climat ». La sentence est volontairement péremptoire.

Elle émane le plus souvent des organisations non gouvernementales engagées dans la dénonciation de la grave question climatique et qui s'indignent légitimement de l'immobilisme des gouvernements politiques en la matière. Quelle est donc cette « nouvelle frontière » au-delà de laquelle le monde pourrait sombrer ou renaître ? C'est la conférence de Paris-Le Bourget prévue en décembre 2015. La dernière conférence mondiale sur le climat du cycle de Kyoto, conférence de la dernière chance avant le saut dans l'inconnu de l'après-Kyoto.

Le chœur des sonneurs d'alarme prêchant dans le désert des sociétés impuissantes a été rejoint récemment par la voix autorisée du ministre français des Affaires étrangères. Laurent Fabius, lui aussi semble s'inquiéter pour l'avenir de l'Humanité. Lui aussi déclare que « nous » n'avons plus que cinq cents petits jours pour préparer la prise des « *bonnes décisions* » le jour crucial venu, cinq cents jours pour éviter « *un chaos climatique* ». Lui aussi s'agacerait-il de constater qu'avant chaque conférence mondiale sur le climat des déclarations comme la sienne ont fleuri sans déclencher le salutaire sursaut ? M. Fabius sacrifie-t-il là à un rituel désormais attendu depuis la conférence de Copenhague en décembre 2009 ou bien aurait-il pris conscience que les déclarations sans effets ne sont maintenant plus tolérables face au risque de « *l'emballage climatique* » envisagé par les experts du GIEC ? Comme on aimerait pouvoir choisir la seconde éventualité !

Hélas, comment serions-nous dupes de la grandiose duplicité que voilà ? Les actes, en France comme ailleurs, continuent de trahir superbement les discours. C'est probablement parce que nous avons cinq cents jours devant nous que le gouvernement français continue d'aider l'industrie charbonnière dans ses recherches



pour inventer « *le charbon propre* », fleuron incontesté du green washing. C'est sans doute encore parce que nous avons le temps que la réforme ferroviaire euro-hollandaise, mélange usinagazique de fusion qui divise et de partition qui fusionne, stimulera le développement du trafic routier de marchandises que l'on tentera éventuellement de réguler par l'instauration d'une « *taxe poids lourds* ». C'est toujours probablement parce que nous avons tout notre temps que la Société générale - banque française de renom -

soutien le projet Alpha Coal en Australie, véritable bombe à retardement climatique. Ce projet d'exploitation et d'exportation de charbon, s'il se concrétisait, provoquerait le rejet dans l'atmosphère de quelques 1,8 milliards de tonnes de CO₂ sur une durée de vie du site de trente ans. La mine Alpha Coal émettrait l'équivalent de 11 % des émissions annuelles de l'Australie, le Bassin de Galilée où elle se situe deviendrait le septième émetteur de dioxyde de carbone au monde, soit juste derrière l'Allemagne. L'exploitation de ce bassin minier serait

alors compatible avec le scénario de réchauffement de la planète de 6°C¹ ! Et l'on prétend vouloir éviter le chaos climatique annoncé ?

Aujourd'hui, rien n'autorise donc à penser sérieusement que le « concert des nations » soit à l'unisson pour jouer la bonne partition lors du décisif rendez-vous. Nulle part sur la planète les Etats ne semblent prêts, par exemple, à remettre en cause les agissements des prédateurs du climat les plus avérés – et invétérés – à savoir les firmes transnationales des secteurs de l'énergie « carbonique » et de la pétrochimie. Il semble que l'espoir d'une « révolution pour le climat » passera donc inéluctablement par une ample mobilisation citoyenne. C'est pour elle, tout bien pesé, que les cinq cents jours vont être une phase décisive. Cependant, il conviendra que cette mobilisation ne soit pas bornée par la conférence du Bourget. Le fâcheux précédent de Copenhague 2009

ne doit pas être reproduit. Les ONG avait su alors mobiliser fortement leurs militants et sympathisants en amont de la conférence et l'on avait pu espérer à l'ouverture de celle-ci que la « *pression de la rue* » et son amplification médiatique seraient propices à favoriser de réelles avancées en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Le désastreux recul déguisé en « compromis » conclu le dernier jour de la conférence a créé une profonde déception chez les citoyens engagés pour le climat et a suscité une démobilisation difficile à digérer. Les « cinq cents jours » ont par conséquent un double enjeu : reconstruire et développer la mobilisation en vue de la « *conférence de la dernière chance* » ; prévoir la poursuite de la mobilisation après Le Bourget.

Une grave incertitude demeure : l'audience de la cause climatique va-t-elle grimper au sein de la société civile ? Dans une société de plus en plus inégalitaire, ceux

qui ne goûtent pas encore aux délices du « bonheur conforme² » aspirent à y accéder. Comment faire comprendre au plus grand nombre que pour sauver la planète des remises en cause fondamentales de nos modes de vie sont nécessaires ? Faire reculer la confortable insouciance, tel est le pari décisif à relever. Une première occasion va nous être rapidement donnée : les 20 et 21 septembre prochain, à quelques pas du Bourget, se tiendra un grand rassemblement festif et réflexif pour le climat. Dans le « Triangle de Gonesse », à l'emplacement même où Auchan veut implanter en 2020 son délirant « Europa City » la longue marche vers l'après-Kyoto sera lancée³. Soyons nombreux à la rejoindre. □

1. Chiffres publiés par les Amis de la Terre.
2. Titre d'un livre percutant de François Brune (Éditions du Seuil).
3. Voir le site du Collectif Pour le Triangle de Gonesse : www.cptg.fr

RÉSISTANCES

Paul Ariès

GPII : un nouveau Notre-Dame-des-Landes dans le sud de la France

Alors que nous bouclons ce numéro et qu'un dossier spécial est prévu dans notre numéro d'octobre nous apprenons que cinq de nos amis du Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du TESTET ont décidé de commencer une grève de la faim. Informez vous sur le site : <http://www.collectif-testet.org>. Nous reprenons à notre compte les questions posées au Président du Conseil général et à Ségolène Royal, Ministre de l'écologie.

Quels sont les besoins qui justifient aujourd'hui 434 000 m³ d'eau pour la salubrité ? Quelle est l'étude qui justifie un soutien d'étiage du point de vue de la vie aquatique et qui compare, de fait, les impacts positifs et négatifs du barrage de Sivens sur la qualité écologique du Tescou ?

Quelle est la surface irriguée concernée par le barrage de Sivens et qui sera plafonnée comme vous l'affirmez ? Comment est-elle répartie sur



le territoire, sur le parcours du Tescou ? Combien d'agriculteurs s'engagent aujourd'hui à acheter de l'eau du barrage de Sivens et pour combien d'ha ? Quels sont les types de cultures concernées (en hectares ou en proportion) ? Comment le volume d'1,5 Mm³ est-il justifié ? Pourquoi, en 2007, le Conseil Général a-t-il fait le choix de réaliser un barrage d'un tel volume plutôt que de mettre en œuvre, d'abord, des mesures d'économies d'eau et une optimisation des 184 retenues collinaires existantes ainsi que leur mise en conformité avec la DCE 2000

à propos des débits réservés ? Combien sera facturée l'eau au m³ ? Quel est le montant estimé de la participation des irrigants au coût de fonctionnement ? Suite aux nouveaux engagements du Conseil Général sur les mesures environnementales, à l'actualisation du prix d'achat des terres agricoles et du coût des travaux, quel est le montant actualisé du coût de l'investissement ?

Quel est le montant actualisé du coût de fonctionnement sur 20 ans ? □

Les Zindigné(e)s!

La vie est à nous



Un outil d'information
et de **décryptage**
indispensable
pour une **objection**
de croissance, amoureuse
du **Bien vivre**

40€ au lieu de 50 €

Vous êtes
les acteurs
et actrices
de notre aventure
éditoriale

Aidez-nous à trouver
400 abonnés de plus

Les Zindigné(e)s propose chaque mois un travail d'information et d'analyse critique sur l'écologie des pauvres versus l'écologie des riches au carrefour de ceux qui, en Amérique du Sud, parlent de Buen vivir; en Afrique de philosophie négro-africaine de l'existence, en Asie d'écologie sociale.

Les Zindigné(e)s est aussi un mensuel de combats pour la gratuité des services publics et l'obtention d'un revenu pour tous même sans emploi, pour la réduction du temps de travail, pour le ralentissement, pour la relocalisation, pour les monnaies locales, pour la désobéissance, pour la démocratie réelle, pour la planification écologique, pour l'éco-socialisme mais aussi contre le Front national, contre la droitisation de la pensée, contre l'austérité, contre tous les intégrismes.

Bulletin d'abonnement

Abonnez-vous dès maintenant !

Veuillez retourner ce bon de commande en cochant les cases correspondantes et en joignant votre règlement à l'ordre de Golias - BP 3045 - 69605 Villeurbanne cedex.

- Je désire m'abonner à « Les Zindigné(e)s - La vie est à nous » (10 n°/an) au prix de **40 euros au lieu de 50 euros**
- Je désire m'abonner pour 6 mois à « Les Zindigné(e)s - La vie est à nous » (5 n°/an) au prix de **22 euros au lieu de 25 euros**
- En vente militante pour vous aider à financer vos combats : 10 ex à 30 euros

Abonnement SOUTIEN : 50 € 75 € 95 € €

Règlement par chèque Règlement par Carte bancaire Montant à débiter (CB, VISA, ou MASTERCARD) €

Nom du titulaire : _____ Date d'expiration :

Numéro :

Veuillez noter les 3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte

Date et signature :

Vos coordonnées

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal

Ville /Pays _____

Je désire abonner un(e) ami(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal

Ville /Pays _____